

RAPPORT ANNUEL

**Extrait de l'analyse globale des données issues
des appels au 3919-Violences Femmes Info**

Année 2024



Pour une société égalitaire non sexiste

Contre les violences faites aux femmes

Directrice de publication :

Mine Günbay - *Directrice générale de la Fédération nationale Solidarité Femmes*

Rédaction :

Pôle Observatoire de la Fédération nationale Solidarité Femmes

Fédération nationale Solidarité Femmes

32 RUE DELIZY, 93500 PANTIN
01 40 33 80 90
observatoire@solidaritefemmes.org

Contact presse

Camille LEXTRAY
06 72 57 10 43
camille.lextray@solidaritefemmes.org

Reproduction autorisée avec mention de la source :

“ Fédération nationale Solidarité Femmes - www.solidaritefemmes.org ”

© Fédération nationale Solidarité Femmes 2025

Edito

Les données recueillies par les écoutantes du 3919 et analysées par l'Observatoire de la Fédération nationale Solidarité Femmes constituent un apport riche et précieux pour mesurer l'état des violences faites aux femmes en France. Si chaque année des constats se confirment (le cumul de plusieurs violences à la fois, l'impact des violences conjugales sur les enfants ou encore le fait que les violences conjugales concernent toutes les catégories sociales), ces données nous permettent aussi de déceler de nouvelles tendances.

En effet, en 2024 nous observons deux phénomènes notables :

- La stratégie des contre-plaintes. Des femmes victimes se voient condamnées car leur agresseur a utilisé l'argument de violences réciproques.
- La question de l'intensification des violences. Les écoutantes les plus expérimentées témoignent de l'évolution du contenu des appels ces dernières années. Elles recueillent bien plus fréquemment des récits qui font état de violences extrêmes (torture, acte de barbarie, strangulation) et observent une augmentation significative de femmes dans des situations à fort risque de féminicide.

Les écoutantes du 3919 sont les premières témoins de l'évolution des violences, mais aussi de la libération de la parole des femmes et du cheminement de la société sur ces sujets. L'année 2024 a été une année record pour la ligne d'écoute, d'information et d'orientation le 3919 avec la prise en charge de plus de 100 000 appels. Le franchissement de la barre symbolique des 100 000 appels est un triste record qui témoigne de la prégnance des violences conjugales qui ne semblent pas reculer. S'il est évident que nous ne pourrions jamais nous réjouir de l'augmentation du nombre d'appels pris en charge au 3919, il nous est cependant possible de saluer le rôle essentiel que joue la ligne d'écoute qui depuis 30 ans participe à la libération de la parole des femmes victimes et à la lutte contre les violences qu'elles subissent. Au plus proche de la réalité, le 3919 est le témoin direct des bouleversements sociétaux. Ainsi, 2024 a été marquée par l'impact du procès de Dominique Pélicot et de ses 50 co-accusés. En décidant de refuser le huis clos, Gisèle Pélicot a permis un mouvement de libération de la parole autour de la soumission chimique. Sur la période de septembre à décembre, le 3919 a reçu 6 fois plus d'appels par mois portant sur la soumission chimique par rapport à la période de janvier à avril 2024.

Si l'utilité du 3919 comme dispositif essentiel et central dans la sortie des violences n'est plus à prouver, la ligne d'écoute fait aujourd'hui face à plusieurs phénomènes qui remettent en question son fonctionnement.

Tout d'abord, les baisses budgétaires à l'échelle nationale et locale mettent directement en danger les associations de lutte contre les violences faites aux femmes qui accueillent, hébergent et soutiennent les victimes. Le 3919, reposant sur le triptyque : écouter, informer et orienter, se verrait vidé de son sens sans possibilité de remplir le troisième axe de son action si les associations de notre réseau et les celles des réseaux partenaires ne peuvent plus accueillir les femmes sur le terrain.

Par ailleurs, la ligne d'écoute est attaquée directement par la montée des discours masculinistes qui remettent en question l'existence même de dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences. Loin d'être discriminante, la FNSF défend depuis sa création, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et œuvre pour une société égalitaire pour toutes et tous. Ces affirmations tendent à instrumentaliser les principes d'interventions féministes au profit de discours masculinistes et misogynes qui renforce des stéréotypes créant des freins à la prise en charge des victimes qu'ils prétendent défendre. Ce rapport témoigne de la nécessité de cette ligne dédiée.

Mine Günbay, Directrice de la Fédération nationale Solidarité Femmes

Sommaire

1.

Préambule

La Fédération nationale
Solidarité Femmes

Le fonctionnement du 3919

L'Observatoire des Violences
Conjugales de la FNSF

2.

Note méthodologique

Types d'appels et données
recueillies

Lecture des données
présentées

3.

Infographies

Données globales

Profil des appelantes et des
auteurs

Typologie des violences

Enfants victimes

4.

Données globales des appels au 3919

Données globales

Statut des appelantes

Statut des auteurs

Profil du couple : cadre
conjugal

Les violences conjugales
subies par les femmes

Parentalité et conséquences
des violences sur les enfants

Ressource et soutien

5.

Annexes

Distributions des fiches par
départements

Distributions des fiches par
région

Liste des associations du
réseau FNSF

Nos partenaires



Préambule



La Fédération nationale Solidarité Femmes

La Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) est un réseau de plus de 80 associations spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Réparties sur tout le territoire français, ces associations militent en faveur des droits des femmes et luttent contre les violences qui s'exercent à leur encontre et à celle de leurs enfants.

La FNSF a créé et gère depuis 1992 le 3919 - Violences Femmes Infos, la ligne d'écoute, d'information et d'orientation destinée aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnel·les. Ouverte 24h/24 et 7J/7, la ligne est accessible partout sur le territoire français aux personnes sourdes et malentendantes et l'écoute est possible en plus de 200 langues.

À l'origine, la ligne était ouverte aux femmes victimes de violences conjugales. Depuis 2014 la ligne est ouverte à toutes les femmes, pour toutes formes de violences : les violences physiques, les violences psychologiques et verbales, les violences sexistes ou sexuelles, les violences conjugales, les violences médicales, gynécologiques, obstétricales, les violences économiques ainsi qu'aux femmes victimes de cyberharcèlement.

Forte de plus de 40 années d'expertise, la FNSF a développé des principes d'intervention qui guident les pratiques professionnelles des chargées de pré-accueil et des écoutantes au quotidien. Se positionner aux côtés des femmes c'est : assurer l'anonymat et la confidentialité des échanges et des adresses des lieux où elles sont hébergées ou logées. Il s'agit aussi de proposer un accompagnement spécifique aux femmes et à leurs enfants – que la FNSF a toujours considéré comme des victimes directes ou indirectes des violences conjugales – ainsi que la formation des chargées de pré-accueil et des écoutantes avant leur prise de poste comptent parmi les principes d'intervention clé du 3919.

Le fonctionnement du 3919

Pour un traitement optimal des appels reçus au 3919, le système de gestion des flux des appels s'organise sur deux niveaux : **le pré-accueil et l'écoute.**

Le pré-accueil

Une orientation est proposée prioritairement par l'écoutante en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange. Plusieurs orientations sont proposées vers les structures spécialisées (Réseau Solidarité Femmes, CIDFF, autres associations comme Femmes Solidaires, la Cimade, FDFA ayant un dispositif d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, référent-es violences...). Des structures généralistes comme les services sociaux de secteur, la police, la gendarmerie, les pompiers, les services de santé, etc. Près d'1 femme victime de violences conjugales sur 3 a eu au moins une orientation vers une association du réseau Solidarité Femmes¹.

L'équipe du pré-accueil offre un premier niveau de réponse et n'a pas vocation à entrer dans le détail de l'objet de l'appel. Ses missions principales sont d'accueillir téléphoniquement toute personne appelant la ligne, identifier le plus rapidement possible le motif d'appel et la demande de l'appelant-e, filtrer les appels malveillants et parasites afin d'éviter les files d'attente, permettre une joignabilité constante du service et délivrer des informations simples et rapides. Ensuite, selon le diagnostic établi, les appelantes sont soit orientées vers les dispositifs adéquats soit dirigées vers l'équipe de l'écoute qui offrira un niveau de réponse plus précis et plus dense.

L'écoute

Une fois l'appel transmis à l'écoute de second niveau, l'écoutante a pour missions principales d'accueillir la parole de l'appelant-e dans un cadre sécurisant, confidentiel et anonyme. Leur écoute est bienveillante et sans jugement afin d'aider à verbaliser, libérer la parole, analyser la situation afin d'évaluer les ressources et moyens de l'appelant-e, informer sur ses droits, les dispositifs sociaux et institutionnels existants, co-construire une réponse en adéquation avec la situation évoquée et les orienter vers les structures spécialisées adaptées.

Les chargées de pré-accueil et les écoutantes sont des professionnelles, leurs missions demandent une expertise précise et complète. Des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines psychosociaux de la violence et des compétences techniques (gestion des situations d'urgence, techniques de conduite d'entretiens, par exemple). Elles répondent également à une déontologie et des valeurs communes en adéquation avec la Charte de la FNSF, et des qualités personnelles telles que l'empathie, l'ouverture d'esprit, la bienveillance, pour n'en citer que quelques-unes.

¹ n=5 449 FVC renseignées

L'Observatoire des Violences Conjugales de la FNSF

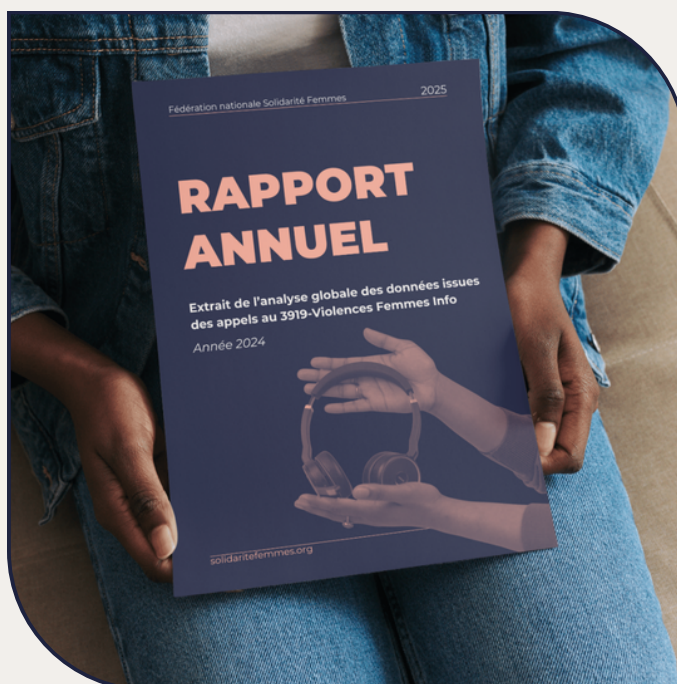
L'Observatoire des violences conjugales de la Fédération nationale Solidarité Femmes a pour mission d'analyser les données issues des appels au 3919.



Le rapport annuel

Chaque année, la Fédération nationale Solidarité Femmes publie **l'étude statistique des données de l'année précédente**. L'Observatoire des violences conjugales, par son travail statistique, est un dispositif clé dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces données permettent de mieux comprendre les réalités vécues par les victimes, en identifiant les types de violences subies (physiques, psychologiques, économiques, sexuelles), les profils des auteurs et des victimes, ainsi que les contextes dans lesquels ces violences s'exercent.

Les statistiques produites à partir de ces appels sont précieuses : elles permettent de quantifier un phénomène largement sous-déclaré, d'éclairer les pouvoirs publics sur les besoins réels des victimes, de renforcer les politiques de prévention, et d'adapter les dispositifs d'accompagnement. De plus, ces analyses permettent d'observer, année après année, l'évolution des violences et de leur déclaration. L'Observatoire des violences conjugales travaille à une évolution permanente de la fiche informatisée de recueil d'informations Violences Conjugales (FVC), qui permet de récolter les données des appels, afin d'améliorer la remontée d'information et de couvrir toutes les formes de violences. Dernièrement les cyberviolences et la soumission chimique ont notamment été ajoutées afin d'analyser ces violences.

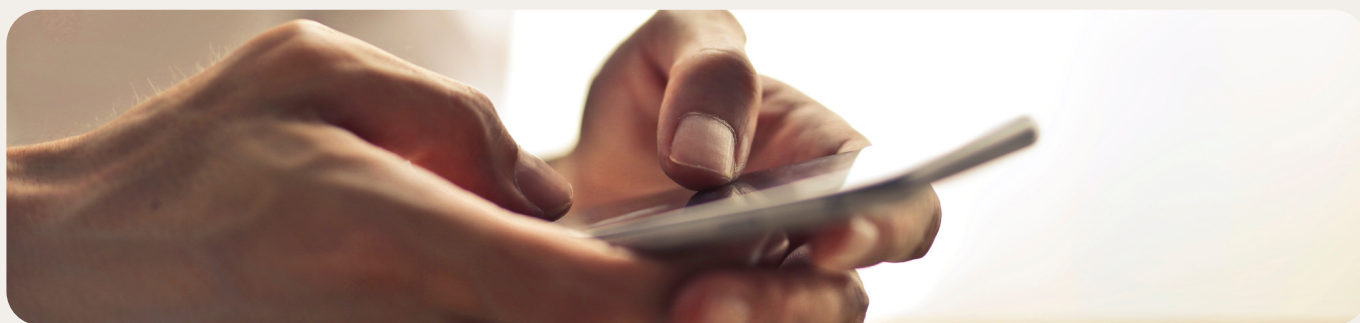


Note méthodologique

L'analyse des données du 3919-Violences Femmes Info (3919-VFI) vise à **dresser un portrait complet des parcours des femmes victimes de violences conjugales**. Elle inclut la caractérisation des types de violences subies (typologie, caractéristiques, contexte d'apparition ou d'aggravation), les conséquences sur les victimes et sur les enfants, les démarches entreprises, ainsi que les réponses apportées par les écoutantes en fin d'entretien.

Ces données sont des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'analyse qui ont pour objectifs de :

- Présenter une « photographie » des situations traitées par les écoutantes du 3919, en 2024 ;
- Recenser les différents parcours des femmes victimes ;
- Evaluer les difficultés et contraintes que rencontrent les femmes victimes ;
- Recueillir des indicateurs permettant d'orienter la réflexion et des pistes d'études à approfondir en faveur d'un meilleur accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ;
- D'évaluer la gravité des situations, de mieux appréhender les situations de danger auxquelles les victimes sont confrontées.



Types d'appels et données recueillies

Le service enregistre l'ensemble des appels reçus, quel qu'en soit le motif, afin de mesurer le trafic global sur la ligne d'écoute et d'évaluer sa visibilité. Notons que chaque appel pris en charge est traité et enregistré de façon anonyme.

Les appels traitables désignent ceux en attente de réponse par une chargée de pré-accueil ou une écoutante. En 2024, 113 731 appels traitables ont été recensés. Les appels traités, en revanche, représentent ceux effectivement pris en charge, que ce soit par une chargée de pré-accueil ou une écoutante. Cette année, 100 448 appels ont été traités (cf. Figure 1).

L'analyse repose uniquement sur les informations recueillies dans les fiches informatisées de recueil d'informations Violences Conjugales (FVC). Elles sont remplies pour les appels jugés pertinents, expliquant ainsi le différentiel entre le nombre d'appels traités (100 448) et celui des fiches analysées². En ce sens, le différentiel entre le nombre d'appels traités et le nombre analysé répond à un besoin méthodologique de rigueur dans la qualité des données exploitées.

² Des variations dans le traitement en temps réel, liées à l'urgence de la situation ou à la saturation de la ligne ainsi que des dysfonctionnements informatiques peuvent également expliquer un léger écart dans la documentation exhaustive des appels.

Lecture des données présentées

Certaines terminologies propres aux statistiques ont été conservées car les données font l'objet d'un traitement statistique.

Le taux de réponse de la présente étude (ou taux de renseignement des variables) est exprimé en pourcentage et indiqué en dessous de chaque Figure. Il correspond au nombre de personnes ayant répondu à la variable, c'est-à-dire ayant fourni une information permettant de renseigner le champ dit « variable » (les « non réponses » ou « non renseignés » ont été éliminés des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variables traitées).

Le pourcentage de répondantes est calculé (sous ensemble "n") par rapport à l'ensemble de la population globale des appelant·es au 3919 ou "N" ($N = 17\,257$). L'analyse des parcours porte sur les fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales dans le cadre d'une relation hétérosexuelle.

La population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 17 257 (soit $3919 - VFI = 17\,257$ ou $N = 17\,257$)³.

Le taux de réponse varie fortement d'une question à l'autre, les répondant·es n'abordent pas systématiquement tous les items pendant l'entretien.

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute.

Sauf précision indiquée à la suite des Figures, les pourcentages sont calculés sur le nombre de répondant·es.

Notons que certaines données présentent des totaux supérieurs à 100 %. Cela s'explique par le fait que les victimes peuvent être concernées par plusieurs faits (ex. « cumulent plusieurs formes de violences physiques », « ont effectué plusieurs types de démarches auprès de la justice », etc.).

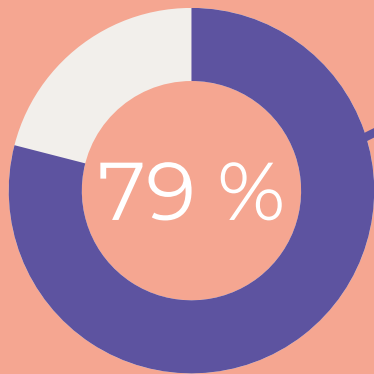


³Suppression des appels de l'étranger identifiés.

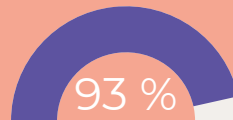
Infographie

100 448 appels pris en charge

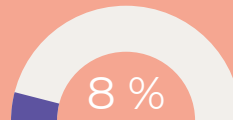
+3% d'appels pris en charge par rapport à 2023



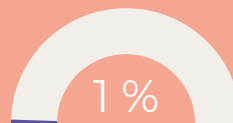
d'appels pour
violences faites aux femmes



violences
conjugales



violences
sexuelles



violences
sexuelles au
travail

Violences conjugales

Profil des victimes
et des auteurs :

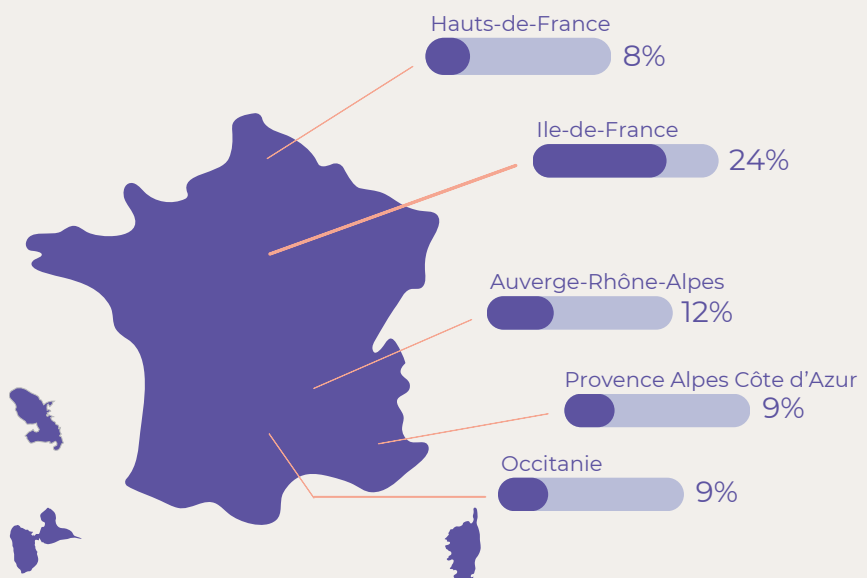


99% femmes
victimes

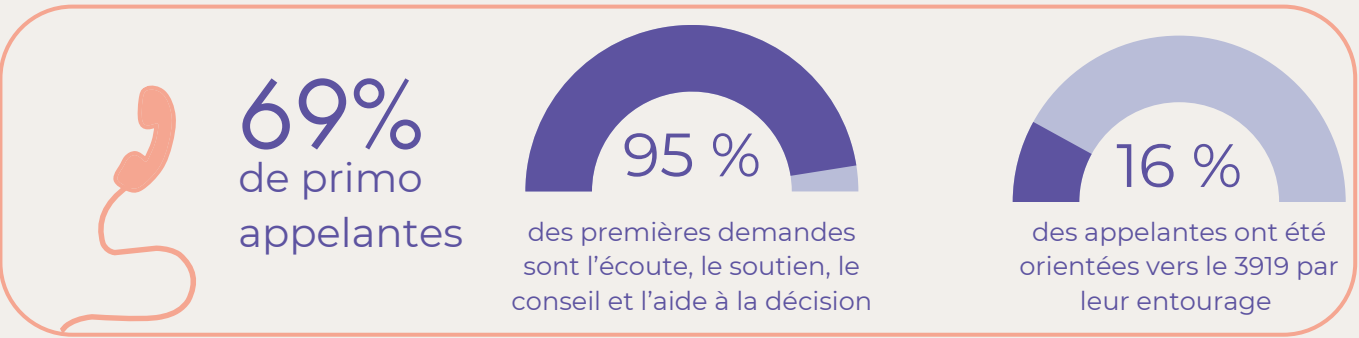


98% hommes
auteurs

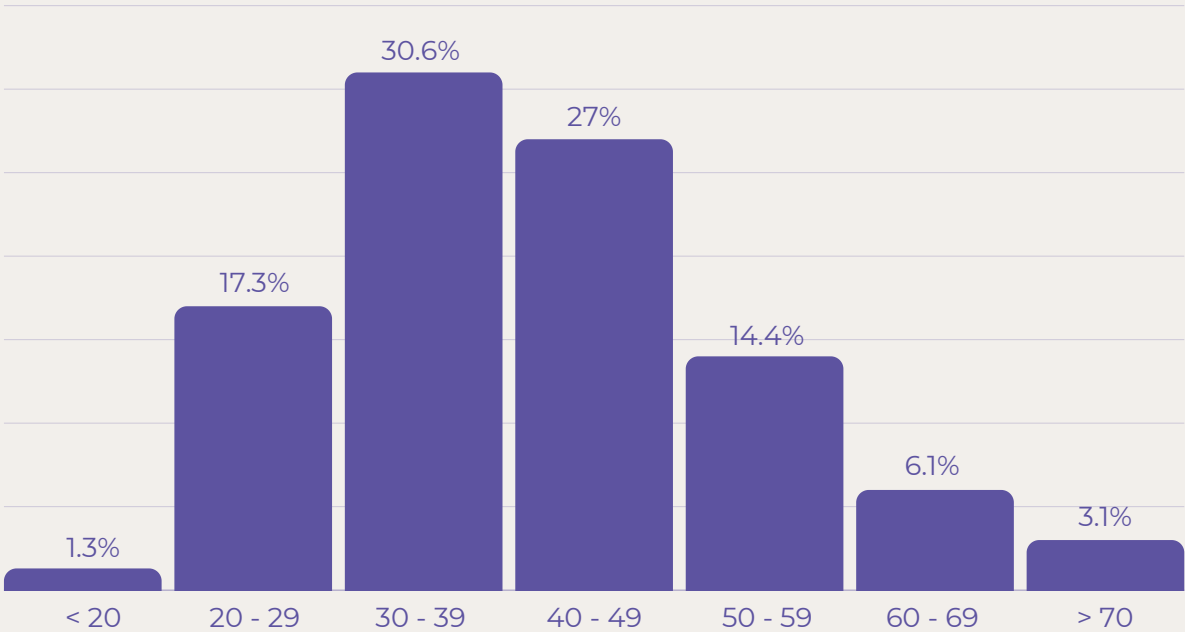
Origine géographique
de l'appel :



Profil des l'appelantes :



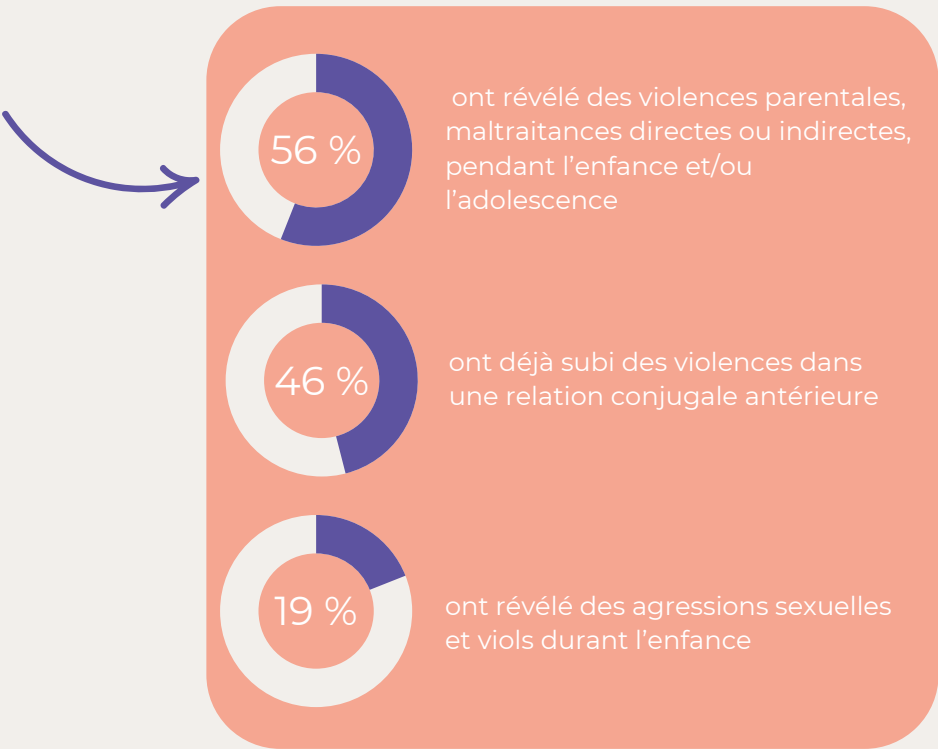
Age des appelantes :



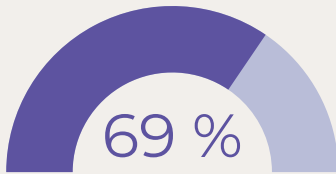
Antécédents de violences subies :



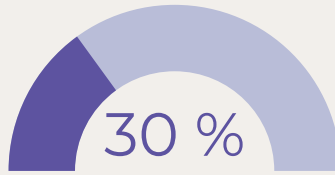
15% des appelantes ont
déclarées des antécédents
de violences subies



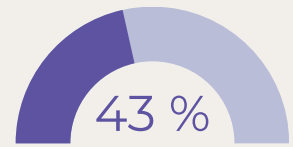
Auteurs :



des auteurs sont le
partenaire régulier de
la victime

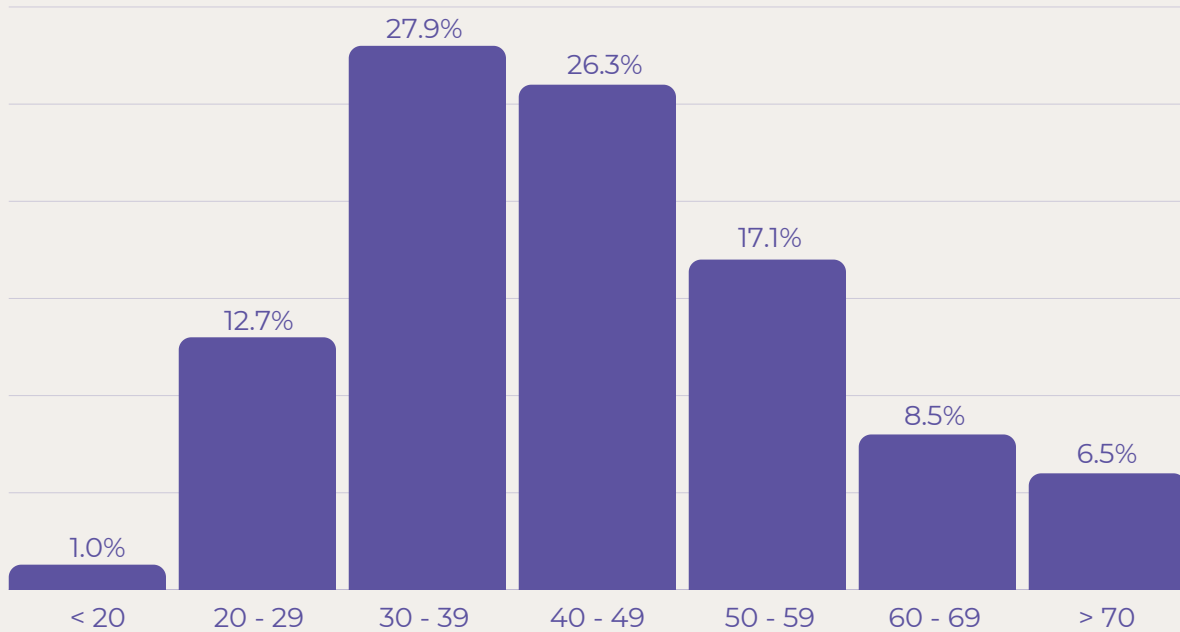


des auteurs sont l'ex
partenaire de la
victime

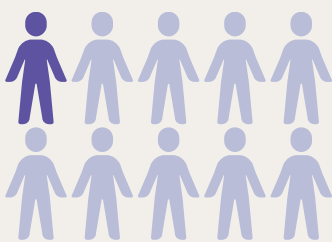


des ruptures ont eu lieu
plus d'un an avant l'appel

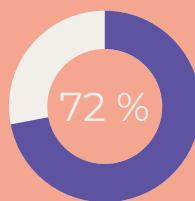
Age des auteurs :



Antécédents de violences perpétrées :



10% des auteurs ont des
antécédents de violences



des auteurs étaient connu pour des
faits de violences conjugales dans
une précédente relation

427

cas où les violences ont été
perpétrées sur une autre
personne que la compagne

78

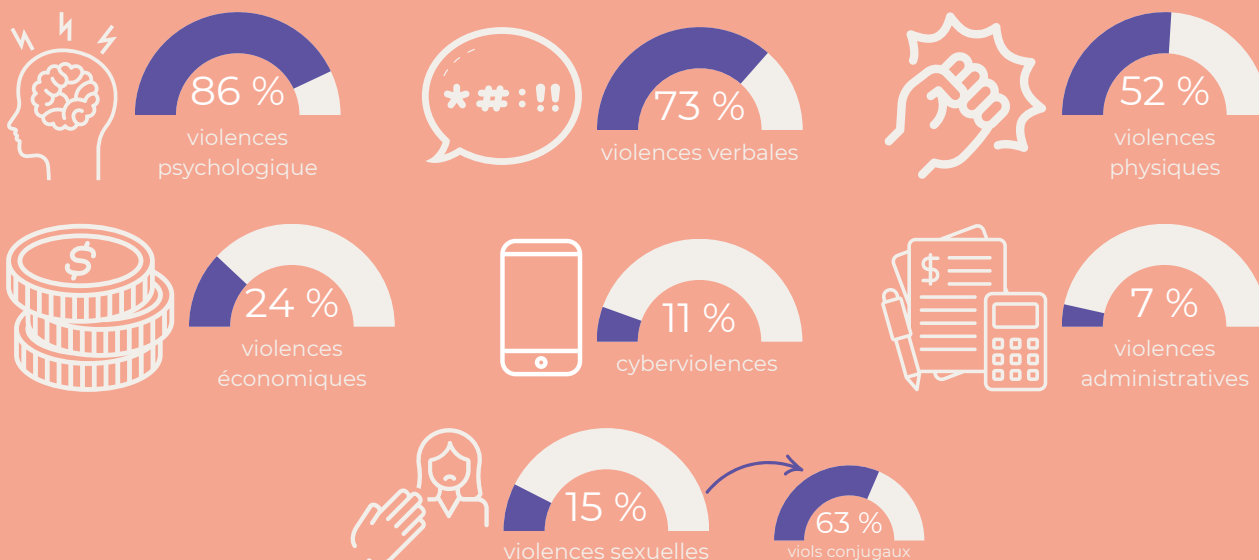
victimes ont dénoncé des crimes
commis par l'agresseur (meurtres
et viols)



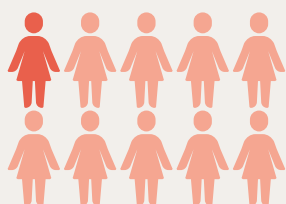
des victimes ont déclaré des
antécédents de violences sur enfant

7 types de violences conjugales :

3 formes de violences dénoncées par les victimes en moyenne



Menace et tentatives de meurtre :



1 femme sur 10 victime d'une tentative d'étouffement ou de strangulation



Pour près d'1 femme victime 10, le handicap est considéré comme une conséquence des violences subies.



14% des victimes de violences conjugales ont été menacées de mort au moment des faits

Conséquences



82% des appelantes ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé



70% des appelantes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences subies



Enfants victimes :



75% des appelantes ont au moins un enfant



21 880 enfants sont concernés par les violences conjugales à minima

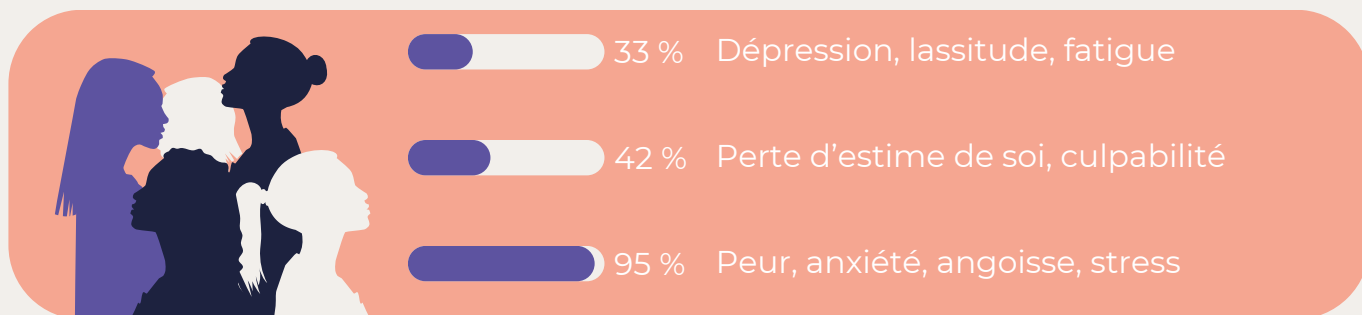


98%
des enfants
sont victimes
de violences
indirectes

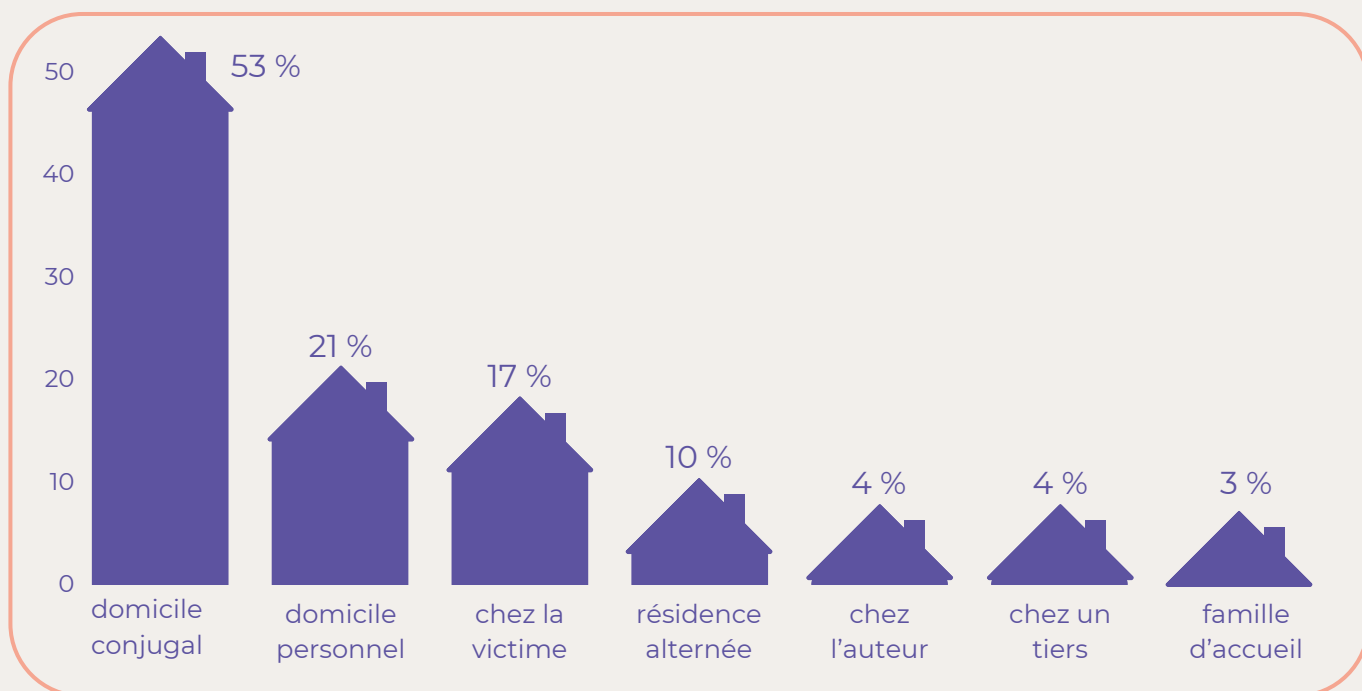


49%
sont victimes de
maltraitements
directes

Conséquences des violences :



Lieu de résidence des enfants :



DONNÉES GLOBALES DES APPELS AU 3919

Tous les appels

Evolution des appels au 3919 en 2017-2024 par motif d'appels

Figure 1 – Distribution des appels au 3919 en 2017- 2024 par motif d'appels

Activité téléphonique du 3919-VFI	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Appels traitables	61 280	66 824	96 799	164 957	149 794	122 753	112 593	113 731
Prises en charge téléphoniques ⁴	46 449	53 255	81 401	99 538	92 674	93 005	97 394	100 448

Source : FNSF 3919-2024.

En 2024, le 3919 a reçu 113 731 appels traitables. Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus par les écoutantes et chargées de pré-accueil.

Entre 2017 et 2024, le 3919 enregistre 86 % d'appels traitables en plus. Les mouvements de libération de la parole de ces dernières années ont accompagné la visibilité de la ligne. De plus en plus mentionnée et mise en avant notamment lors d'événements marquants, comme le Grenelle de 2019, cela lui permet d'être identifiée comme le premier dispositif d'aide à la sortie des violences pour les femmes victimes et leurs enfants. Cette notoriété a permis d'acquérir de nouveaux financements et de développer les équipes du 3919 et du siège de la FNSF pour répondre au mieux à l'augmentation du nombre d'appels. Par l'amélioration de son accessibilité en plus de 200 langues, 24h/14 et 7j/7 ainsi qu'aux personnes sourdes et malentendantes, la ligne d'écoute nationale permet de toucher toujours un plus grand nombre de victimes, expliquant également cette augmentation. Le nombre d'appels pris en charge a plus que doublé sur cette période⁵. En 2024, pour la première fois depuis la création du service, la barre symbolique des 100 000 appels pris en charge est dépassée.

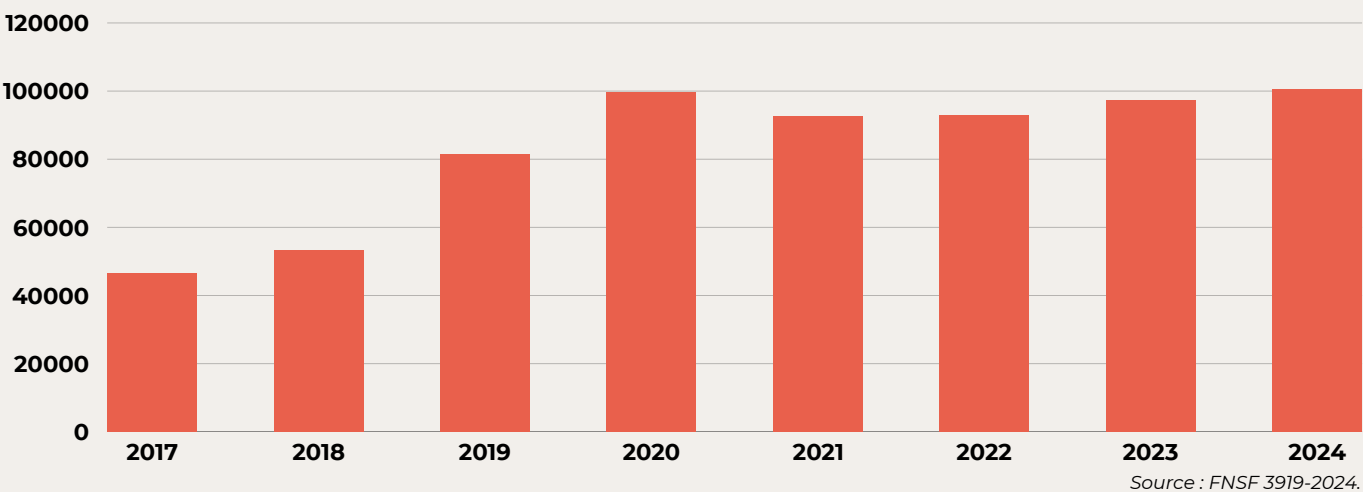
Alors que le nombre d'appels traitables augmente sur l'ensemble de cette période (2017-2024), la qualité de service, c'est-à-dire le pourcentage d'appels traités, continue d'accroître : il est 12,5 points supérieur à 2017.

Entre 2023 et 2024, une hausse d'environ 1,01 % du trafic d'appels traitables et une progression de 3,1% des prises en charge téléphoniques sont observées. La qualité de service en 2024 (88 %) est supérieure à celle enregistrée en 2023.

⁴ Anciennement nommés "appels traités"

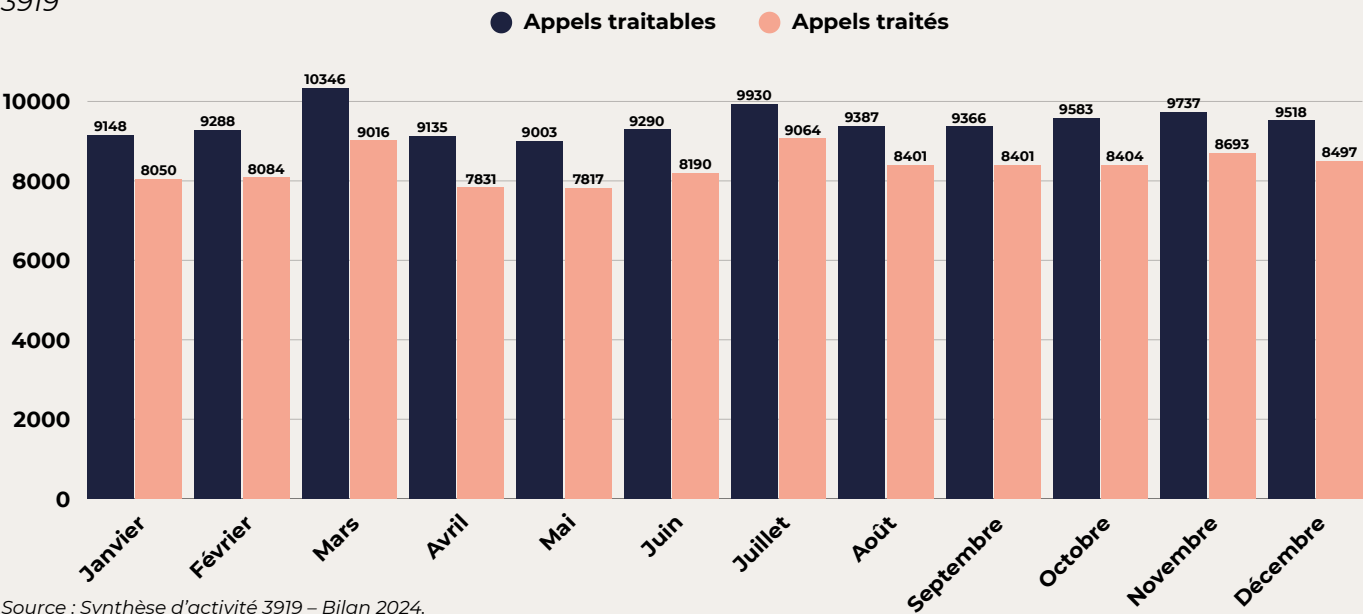
⁵ + 116.3% entre 2017 et 2024.

Figure 2 – Appels pris en charge entre 2017- 2024 au 3919



Répartition du trafic d'appels traitables et des prises en charge en 2024

Figure 3 – Répartition par mois du trafic d'appels traitables et des prises en charge en 2024 au 3919



Principaux motifs d'appels

Figure 4 – Répartition des appels au 3919 par type d'appels en 2024

Motif d'appels 3919-VIF	N	%
Violences faites aux femmes	59 260	79
Infos/renseignement	3 639	5
Autre type de violence	6 893	9
Parasites	9 759	13
Total	75 179	

Source : FNSF 3919-2024. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

66 047 prises en charge téléphoniques concernent des « appels à contenu », soit **88 %** des prises en charge téléphoniques en 2024. **Les appels « Violences faites aux femmes » représentent 90 % de ces appels à contenu.** Le 3919 confirme ainsi son rôle central dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec une progression de **5,8 %** des appels relatifs à ce motif par rapport à 2023. **Les demandes d'informations ont également connu une hausse notable de 25,9 %**, traduisant un besoin croissant de repères et de soutien. Bien que la montée en visibilité du dispositif s'accompagne souvent d'une augmentation des appels hors cadre ou « parasites » (personnes curieuses ou perturbatrices), une légère baisse de **4,2 %** est observée. Ces chiffres rendent compte d'une meilleure orientation des victimes ou autres personnes concernées vers le dispositif. Notons que les appels parasites constituent un réel défi pour la ligne d'écoute car ils ralentissent l'accès du service aux victimes.

Dans l'ensemble, la répartition des motifs d'appels reste stable, les violences faites aux femmes représentant toujours la très large majorité des motifs déclarés.

Principaux modes de connaissance du service 3919

Selon les informations enregistrées dans **3 886 fiches «Violences Conjugales»⁶** :

- **37 %** des femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service grâce aux recherches effectuées par internet ;
- Seules **4 %** des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation écrite et audiovisuelle (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...) ;
- **16 %** des victimes en recherche d'informations et de dispositifs d'aide concernant les violences conjugales ont été orientées vers le service par leur entourage.

Contrairement aux années précédentes, les données indiquent **une plus forte orientation des professionnel·les vers le service d'écoute (18 % en 2024 contre 14 % en 2023)**. L'impact positif des efforts mobilisés ces dernières années, par les autorités et les structures associatives, pour communiquer, sensibiliser et former sur ces questions et notamment sur les missions du numéro, se poursuit en 2024.

Dans le détail, ce sont les services de santé et de police ou gendarmerie (**8 %** et **4 %** respectivement) qui orientent le plus les victimes vers le 3919. Les services sociaux connaissent une légère progression (**4 %**). La part des orientations par les services de justice correspond à **1 %** en 2024 et celle par les services éducatifs à **0,2 %** en 2024 .

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, dans **95 %** des situations, les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales. **24 %** des femmes victimes ont reçu des informations concernant leurs droits et les différents dispositifs d'aide existant.

En outre, 54 situations ont nécessité une orientation vers les services de police en vue d'une intervention des forces de l'ordre lors de l'appel.



⁶ FVC dans la suite du rapport. Pour mieux comprendre l'échantillon, consultez l'encadrer page.

Les appels pour violences conjugales

Pour bien comprendre la population de référence

55 042 Fiches Violences Conjugales (FVC) : 22 067 sont traités au premier niveau de réponse⁷. Les informations renseignées sont ainsi limitées et ne sont donc pas prises en compte dans l'analyse.

Donc, pour 2024, l'analyse porte sur **32 903 FVC**, répondant aux trois critères suivants :

- les appels pour violences conjugales⁸ ;
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau ;
- ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique d'une "fiche longue" au 3919.

Sur les 32 903 FVC, au total 24 600 FVC concernent une femme victime d'un agresseur masculin, quel que soit le statut de l'appelant-e⁹ (victime, proche, témoin ou professionnel-le). Or, l'analyse porte sur les appels des femmes victimes de violences conjugales dans le cadre d'une relation hétérosexuelle.

Ainsi, **la population de référence pour l'ensemble de l'étude est 17 257¹⁰**.

Répartition des appels pour "Violences faites aux femmes" au 3919 en 2024

Figure 5 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2024

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	Nb	%
Violences conjugales	55 042	93
Violences sexuelles	4 599	8
Harcèlement sexuel au travail	399	1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	69	0.1
Mutilation sexuelle féminine	37	0.1
Prostitution	145	0.2
Total appelant.es	59 260	

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ». Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

La progression des appels relatifs aux violences faites aux femmes est portée par **l'augmentation des appels concernant les violences conjugales (+5,8 %) et les violences sexuelles (+5,4%)**. L'Observatoire observe également une nette progression des appels concernant des violences moins fréquemment déclarées :

- les mariages forcés (+19 %) ;
- les mutilations sexuelles féminines (+ 76 %) ;
- les situations de prostitution (+215 %).

À l'inverse, les appels liés au harcèlement sexuel au travail connaissent une légère baisse (-11%). Cette évolution globale peut traduire **une libération de la parole plus forte pour ces différentes violences sexistes et sexuelles** et une **meilleure identification du 3919**, qui est la ligne de référence pour toutes ces formes de violences depuis 2014..

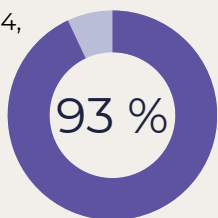
⁷ Voir la Note Méthodologique.

⁸ Hors appels émanant d'une femme résidant à l'étranger.

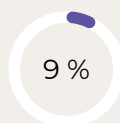
⁹ 25 211 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

¹⁰ Soit 3919-VFI = 17 257 ou N = 17 257

En 2024,



sont des appels « **violences faites aux femmes** », soit 55 042 prises en charge téléphoniques au 3919.

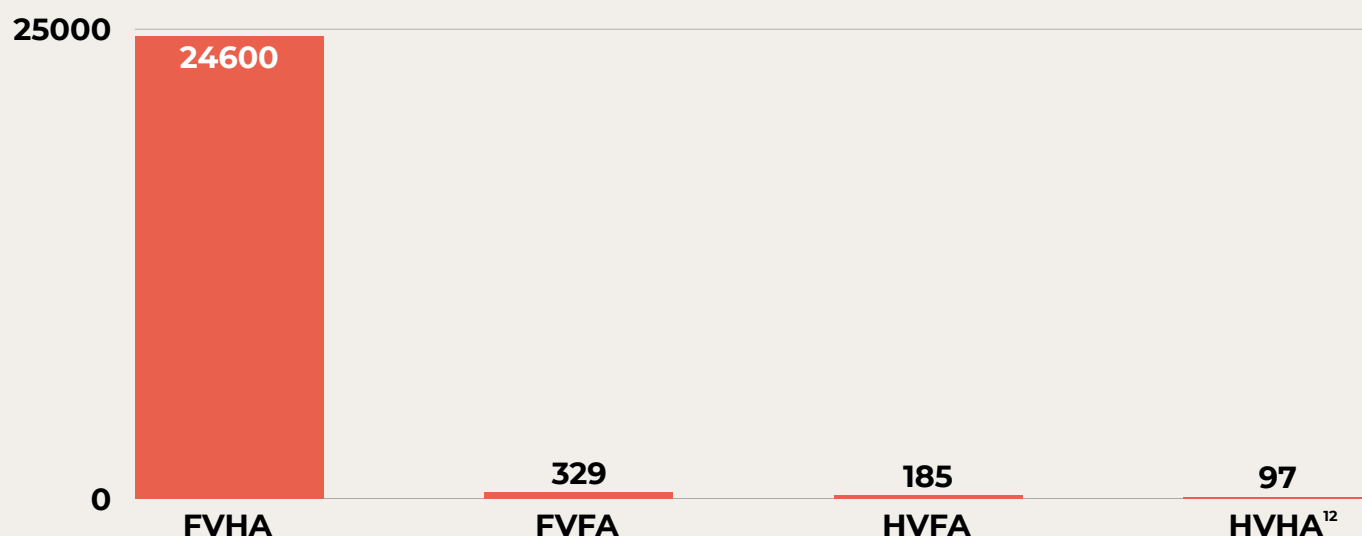


d'augmentation du nombre d'appels « **violences conjugales** » par rapport à 2020.

- **71 %** des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes¹¹.
- **24 %** des prises en charge téléphoniques concernent l'entourage de la victime
- **3 %** sont des appels des professionnel·les (social, santé, police/gendarmerie et justice). A l'instar des années précédentes, ils contactent peu le 3919. En majorité, il s'agit des professionnel·les du social et de la santé.

Répartition des fiches violences conjugales en fonction du type de relation conjugale

Figure 6 – Nombre de fiches Violences Conjugales des appels du 3919-VFI en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur·e des violences en 2024



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP » et appels de l'étranger.

Note : n (victimes) = 25 211 fiches. Taux de réponse : 77 %.

99% des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est relativement stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où la femme est une victime et l'homme un agresseur, prédominent.

Elles représentent **98 % de l'ensemble des types de relations conjugales** (hétérosexuelle, homosexuelle). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse.

¹¹ soit 17 257 FVC.

¹² FVHA : Femme-Victime / Homme-Agresseur ; FVFA : Femme-Victime / Femme-Agresseur ; HVFA : Homme-Victime / Femme-Agresseur ; HFHA : Homme-Victime / Homme-Agresseur.

Figure 7 – Répartition des fiches Violences Conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l’auteur.e des violences entre 2017 et 2024

Sexe de la victime / Sexe de l'agresseur / Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge par une écoutante (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100.0%	100,0%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	97.3	97.1	96.1	94.9	95.1	96.4	97.8	97.6
Homme-Victime/ Femme-Agresseuse (HVFA)	1.5	1.4	1.8	2.4	2.6	1.8	0.7	0.7
Femme-Victime / Femme-Agresseuse (FVFA)	0.7	0.9	1.3	1.8	1.4	1.2	1.1	1.3
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.5	0.6	0.8	0.8	0.9	0.6	0.4	0.4

Source : FNSF 3919-2024.

VOUS AVEZ BIEN FAIT
DE NOUS APPELER.

Les écoutantes du 3919 sont là
pour accueillir votre parole sans jugement.

Solidarité
Femmes

3919

appel anonyme, gratuit, 24h/24 et 7j/7

24/7
Accessible

200 langues

Sourdes et
malentendantes

 & DROM

Ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les femmes victimes de violences.

STATUT DES APPELANTES

Fréquentation du service

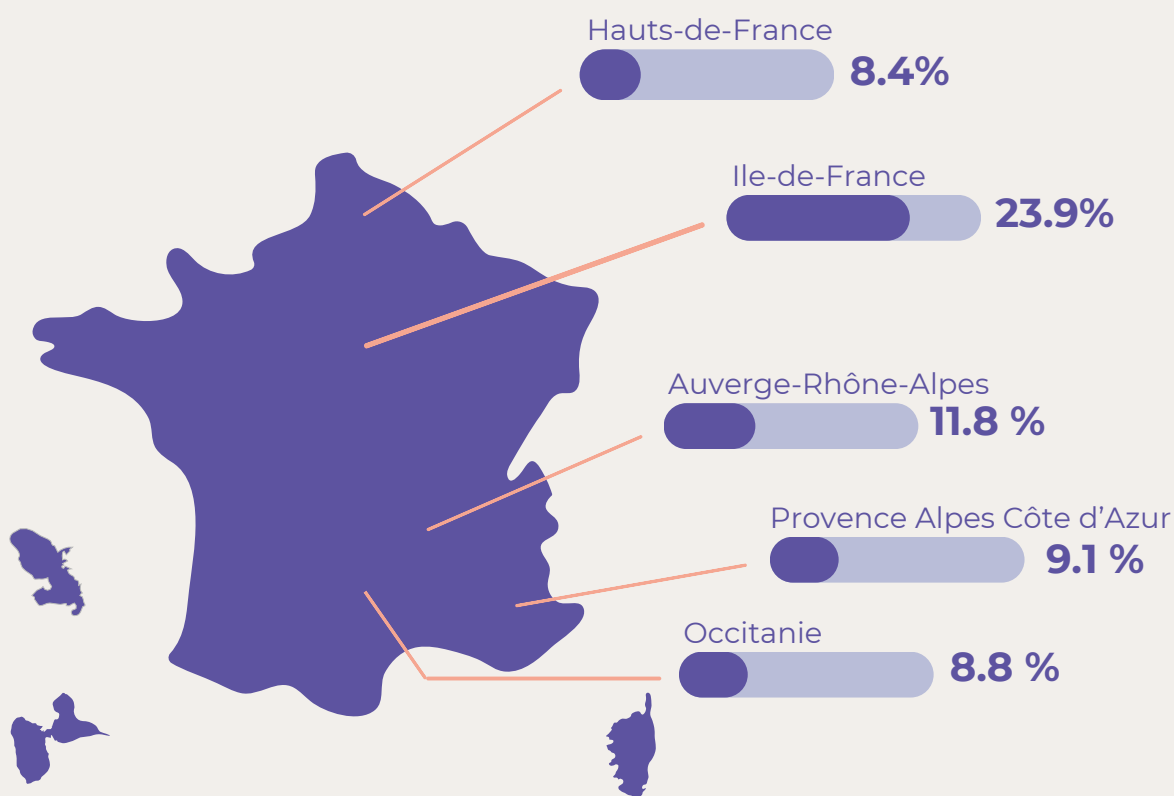


69 % des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919 **sont des primo appelantes** donc appellent pour la première fois. **31 %** des appels au 3919 sont des appels renouvelés.

Origine des appels de femmes victimes de violences conjugales en 2024

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, le classement des **cinq régions de France** concentrant le plus d'appels "Violences Conjugales" émis vers le 3919 de femmes victimes de violences conjugales ayant 20 ans et plus, est :



Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif 3919 correspond, à quelques disparités près, à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français¹³. La majorité des territoires présentés connaissent une augmentation du nombre de FVC. L'**Île-de-France** fait figure d'exception puisqu'il apparaît une **forte surreprésentation des appels** de cette région au 3919 (elles représentent près d'un quart des appels au 3919).

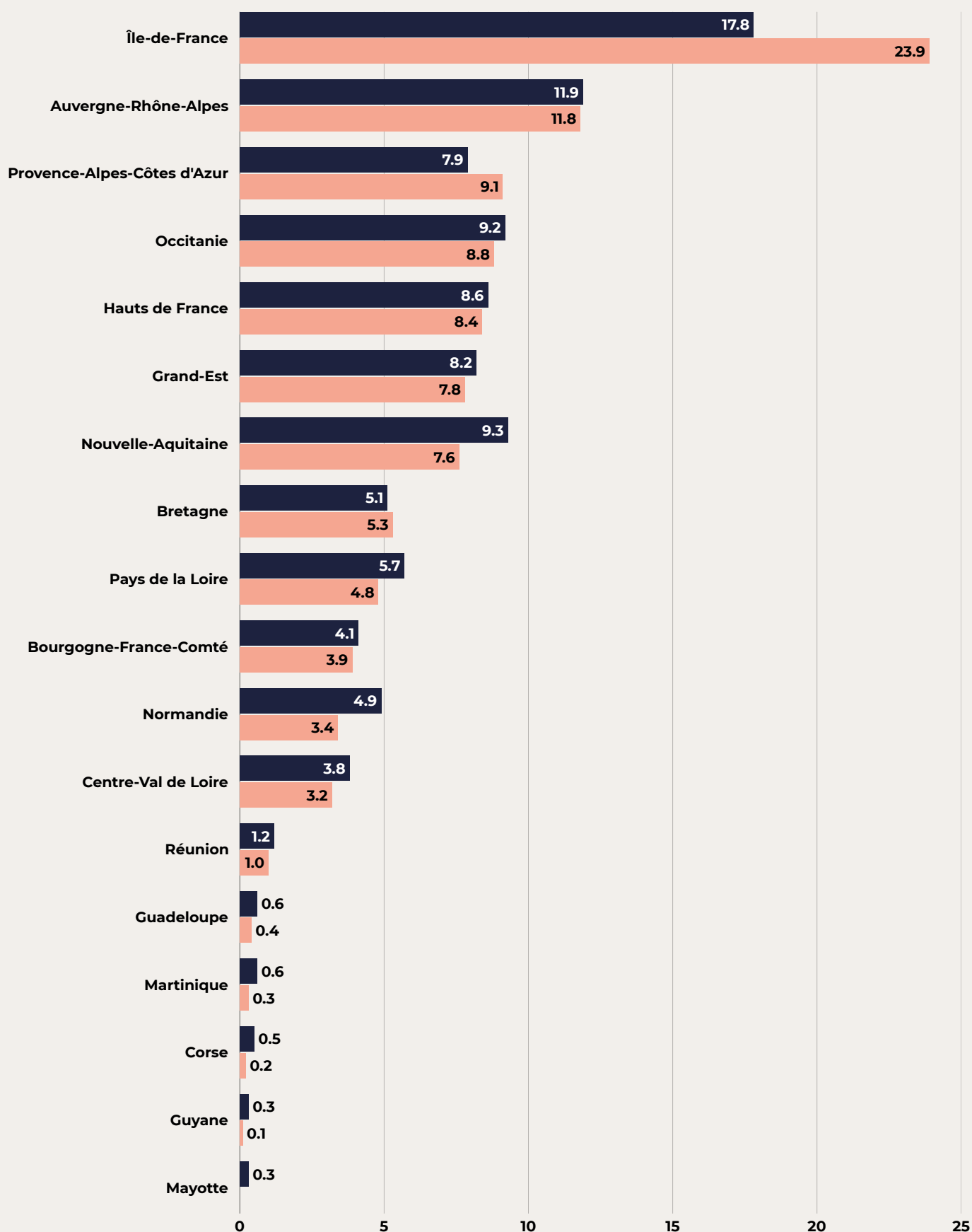
Figure 8 – Répartition des appels de femmes victimes au 3919 par région en comparaison des données INSEE

Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919-France 2024	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2024
Île-de-France	3 377	4 906 593
Auvergne-Rhône-Alpes	1 661	3 278 392
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 290	2 168 258
Occitanie	1 249	2 528 160
Hauts de France	1 189	2 359 184
Grand-Est	1 100	2 248 608
Nouvelle-Aquitaine	1 072	2 560 916
Bretagne	749	1 396 704
Pays de la Loire	681	1 556 768
Bourgogne-Franche-Comté	551	1 131 084
Normandie	474	1 342 540
Centre-Val de Loire	454	1 037 192
Réunion	138	339 668
Guadeloupe	51	163 836
Martinique	42	154 939
Corse	35	148 627
Guyane	17	93 424
Mayotte	4	80 731
Total	14 134	27 495 624

Source : FNSF Fiches 3919-2024 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2023).
Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches Violences Conjugales (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.
Note : taux de réponse 82 %.

¹³ Voir annexe 1 - comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du 3919

Figure 9 – Répartition des appels au 3919 par région de femmes victimes en comparaison des données INSEE en %



Source : FNSF Fiches 3919-2024 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2023).

Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches Violences Conjugales (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.

Note : en %. Taux de réponse 97 %.

Âge des victimes de violences conjugales

90 %¹⁴ de fiches renseignent l'âge des victimes et **40 %**¹⁵ de fiches Violences Conjugales précisent la classe d'âge des auteurs de violences.

Figure 10 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	nb	%
< 20	208	1.3
20-29	2 684	17.3
30-39	4 746	30.6
40-49	4 188	27.0
50-59	2 225	14.4
60-69	949	6.1
≥ 70	487	3.1
Total	15 487	100,0

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif 3919 correspond, à quelques disparités près, à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français¹³. La majorité des territoires présentés connaissent une augmentation du nombre de FVC.

L'**Île-de-France** fait figure d'exception puisqu'il apparaît une **forte surreprésentation des appels** de cette région au 3919 (elles représentent près d'un quart des appels au 3919).

- **19 %** des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans (19%) ;
- **Moins de 1 %** des appelantes ont moins de 20 ans au 3919 ;
- **32 %** des agresseurs et **24 %** des victimes sont âgées de 50 ans et plus ;
- Près de **10 %** des victimes prises en charge au 3919 ont entre 18-25 ans ;
- **51 %** des victimes ont 40 ans et plus. Les victimes de violences conjugales ont en moyenne 41 ans.

Antécédents de violences subies par les victimes

Les violences conjugales s'inscrivent souvent dans une trajectoire de violences répétées ou anciennes. Pour certaines femmes, les violences réactivent des blessures plus anciennes, vécues dès l'enfance ou lors de relations précédentes.

15 % des appelantes, ont indiqué un ou plusieurs antécédents de violences :

- **56 %** d'entre elles ont révélé avoir été victimes de violences (maltraitements directs ou indirectes en étant témoin des violences conjugales) pendant l'enfance et/ou l'adolescence ;
- **40 %** ont déjà subi des violences dans une relation conjugale antérieure ;
- **19 %** des victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance.

¹⁴ Soit n = 15 487 fiches.

¹⁵ Soit n = 6 962 fiches.

STATUT DES AUTEURS

Âge des auteurs de violences conjugales

Figure 11 – Répartition par tranches d'âge d'hommes auteurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	nb	%
< 20	69	1,0
20-29	885	12,7
30-39	1 939	27,9
40-49	1 830	26,3
50-59	1 188	17,1
60-69	595	8,5
≥ 70	456	6,5
Total	6 962	100,0

Source : FNSF 3919-2024.
Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

- Plus de **54 %** des auteurs ont entre 30 et 49 ans ;
- **27,9 %** ont entre 30 et 39 ans ;
- **13,7 %** des auteurs sont âgés de moins de 30 ans et restent minoritaires ;
- Les moins de 20 ans sont très peu représentés : **1 %** ;
- Un auteur sur trois est un homme de plus de 50 ans.

Antécédents de violences subies et/ou perpétrées par les auteurs

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une reproduction de la violence à l'âge adulte.

Victimes de violences directes ou indirectes durant l'enfance

- 3 %** des victimes ont évoqué des éléments sur le parcours de l'agresseur :
- **83 %** des victimes ont indiqué que les auteurs ont été victimes pendant leur enfance des violences conjugales subies par leur mère de manière directe ou indirecte et/ou ont été victimes de maltraitements parentaux pendant l'enfance ;
 - **6 %** des femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance.

Violences exercées antérieurement

- 10 %** des auteurs ont des antécédents de violences :
- Dans **72 %** des situations, il s'agit de violences envers l'ex partenaire de l'auteur ;
 - Dans **27 %** des situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (« bagarres » fréquentes) ;
 - **5 %** des femmes ont dénoncé des crimes (dont **36 %** des meurtres et **65 %** des viols) précédant la relation conjugale ;
 - **14 %** des victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur.

PROFIL DU COUPLE : CADRE CONJUGAL

Situation matrimoniale

Lors de l'entretien téléphonique, **92 %** des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences :

- Dans **69 %** de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime ;
- **33 %** des victimes déclarent être mariées ;
- **29 %** des victimes déclarent être concubines ;

L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans **30 %** des situations traitées en 2024. En outre, dans **43 %** de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture et peuvent se poursuivre bien après.



Lieu de résidence des victimes de violences conjugales

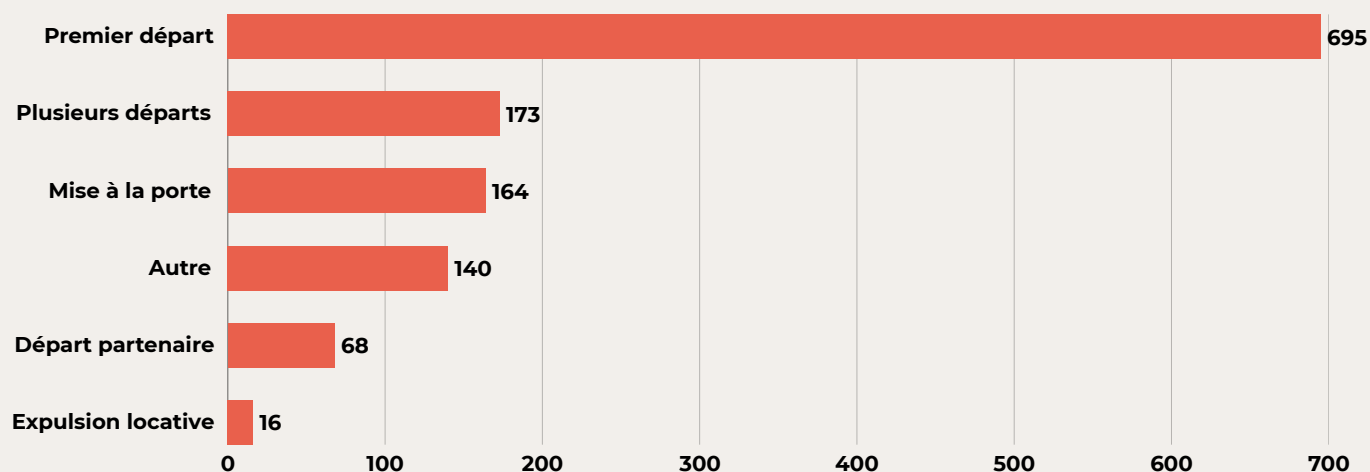
La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de **63 %** des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute :

- **50 %** des femmes victimes de violences conjugales résident encore avec l'auteur (dans le logement du couple ou celui du partenaire) lors de l'appel ;
- **34 %** des victimes résident dans leur propre logement ;
- **19 %** des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire etc.) ;
- **38 %** des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour **36 %** cela fait suite à un premier départ (**43 %** en 2023).

¹⁶ Soit 10 706 FVC enregistrées.

Figure 12 – Motif de non cohabitation avec l'auteur des violences, au moment de l'appel (n= 1 256)



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 7%.

76 % des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l'appel avec l'auteur des violences ou dans leur logement habituel :

- Au moment de l'appel **55 %** d'entre elles étaient hors du logement habituel et il s'agissait d'un premier départ, suite aux violences conjugales. **14 %** des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel ;
- Le départ du partenaire violent a concerné **5 %** des situations ayant donné lieu à un appel au 3919 ;
- Suite aux violences conjugales, **13 %** ont déclaré avoir été mises à la porte par leur agresseur.



© Camille Gharbi

Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

LES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES PAR LES FEMMES

Principales violences conjugales subies par les femmes

Les types de violences conjugales

Solidarité Femmes distingue **sept types de violences** compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919 :



Violences verbales

cris, injures...



Violences psychologiques

humiliation, menaces...



Violences physiques

coups, brûlures,
séquestration...



Violences sexuelles

viol conjugal, pratique
sexuelle imposée...



Violences économiques

privation de ressources,
interdiction de travailler...



Violences administratives

confiscation de papiers,
limite d'accès aux droits...



Cyberviolences¹⁷

cyberharcèlement,
cybersurveillance...

¹⁷ Il est important de souligner que l'intégration des cyberviolences dans cette typologie, ainsi que leur recueil systématique au 3919, est très récente, ce qui ne permet pas encore de réaliser une analyse comparative ou historique.

Figure 15 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales

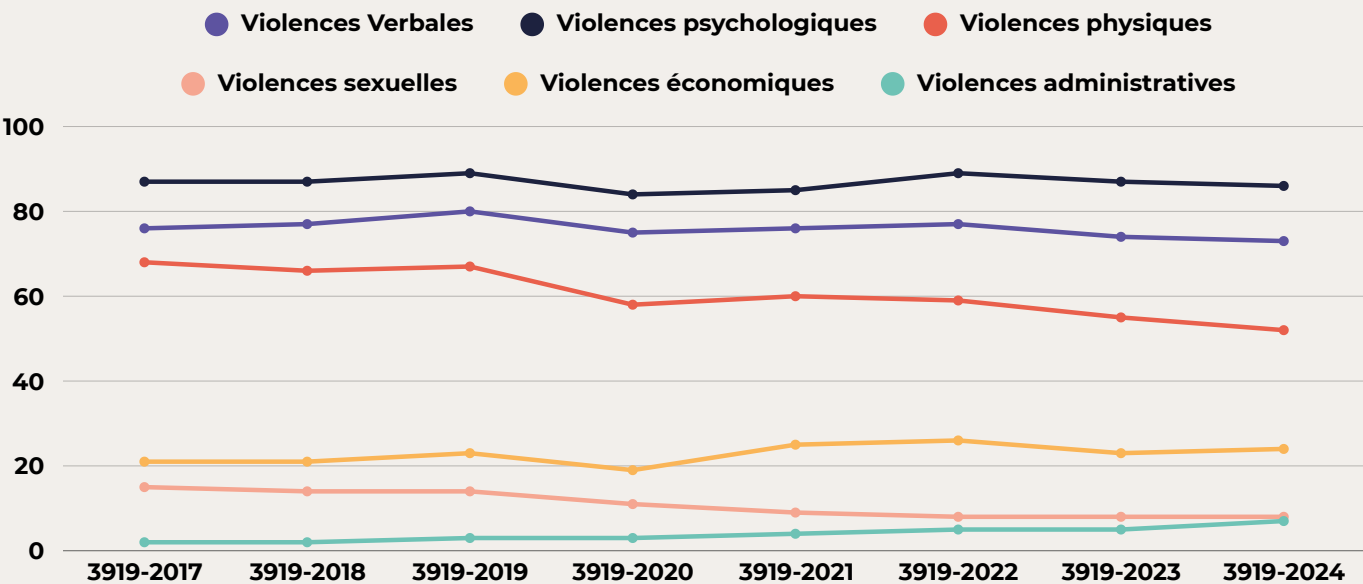
Principales violences déclarées en 2024	Nombre d'appelantes	Nombre de faits déclarés
Violences psychologiques	14 793	69 061
Violences verbales	12 682	32 786
Violences physiques	9 038	18 041
Violences économiques	4 202	7 871
Violences sexuelles	2 607	4 433
Cyberviolences	1 909	2 865
Violences administratives	1 240	1 799

Source : FNSF 3919-2024.
Champ : ensemble des FVC du 3919. Hors non renseignées.

Contrairement aux idées reçues, les violences conjugales ne sont pas uniquement physiques et recouvrent une diversité de réalité. Les appelantes du 3919 dénoncent différents types de violences lors d'un appel, il est essentiel de sensibiliser au repérage et à la lutte contre toutes les formes de violences. Chaque situation présente un continuum de violences et se caractérise par des faits multiples souvent cumulatifs.

Près de **3 %** des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales (elles représentent **67 %** des autres formes de violences dénoncées au 3919).

Figure 16 – Évolution 2017-2024 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



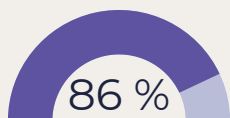
Source : FNSF 3919-2024.
Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.
Note : N-2024= 17 257 (victime). N-2023= 16 070 (victime) ; N-2022= 16 398 (victime) ; N-2021= 17 019 (victime) ; N-2020= 15 048 (victimes) ; N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes)). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'analyse longitudinale des données entre 2017 et 2024 met en évidence la **persistance des violences psychologiques, verbales et physiques, en tête des formes déclarées.**

Données de la typologie des violences conjugales déclarées

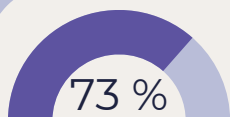
Au 3919, en 2024, les femmes dénoncent **en moyenne près de 3 types de violences conjugales**. Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des violences psychologiques qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences¹⁸.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les **violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques** :

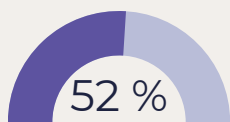


des victimes ont déclaré des **violences psychologiques**. Ce sont principalement les humiliations, sarcasmes, reproches (**90 %**) ainsi que les dénigrements, mépris (**89 %**) qui sont citées.

En outre, en 2024, **14 %** des appelantes ont révélé, lors de l'écoute, avoir été menacées de mort. Dans **6 %** des situations les victimes ont déclaré subir du chantage au suicide et dans **1 %** ce sont les victimes qui sont incitées au suicide par les auteurs.

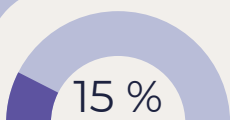


des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par des insultes et injures (**88 %**).

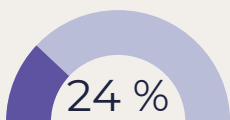


ont dénoncé des **violences physiques** à leur rencontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (**74 %**).

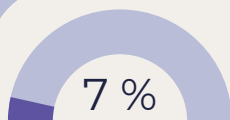
Plus de **10 %** déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement et/ou de strangulation et **2 %** femmes dénoncent une tentative de meurtre et/ou de défenestration.



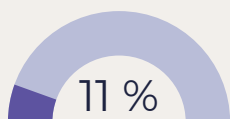
des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. Le viol conjugal (**63 %**) demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple.



des femmes ont dénoncé des **violences économiques** au sein de leur couple. Il s'agit avant tout de chantage économique (**41 %**), de non-participation aux charges (**28 %**), d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur (**20 %**) et de privation de ressources (**17 %**).



déclarent des **violences administratives**. **37 %** d'entre elles ont subi du chantage administratif. Pour plus **20 %** des femmes subissant ces violences, l'agresseur a déposé une plainte à leur rencontre



des victimes ont soulevées des **cyberviolences**. Lorsque la nature de ces violences est précisée, dans **70 %** des situations il s'agit de cyberharcèlement et dans plus d'une situation sur deux il est question de cybersurveillance.

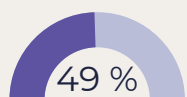
¹⁸ Le cumul des données est supérieur à 100 %, cela s'explique parce que les victimes déclarent plusieurs types de violences lors des appels.

Contexte d'apparition et d'aggravation des violences en 2024

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et/ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au 3919.

Les victimes de violences conjugales ont mentionné plusieurs facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences.

La situation familiale ou conjugale



des appelantes déclarent¹⁹ la situation familiale ou conjugale comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences.

Le début de la vie commune représente une période à haut risque, marquée par une emprise rapide et un isolement progressif. C'est souvent là que les premiers signes de violence apparaissent et s'installent mais ce n'est pas le seul facteur.

- **61 %** des victimes identifient les violences dès le début de la relation et/ou de la vie commune
 - Plus de **97 %** identifient des violences psychologiques, **90 %** des violences verbales, **63 %** des violences physiques.
- **27 %** indiquent le divorce ou la séparation ;
- Pour **9 %** il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s) ;

Dans le détail

- *Le divorce ou la séparation* constitue le deuxième contexte le plus fréquemment mentionné. Il est particulièrement associé aux violences administratives (**29 %**) et psychologiques (**26 %**). Ce moment est souvent utilisé par l'auteur pour maintenir ou reprendre le contrôle (rétention de papiers, pressions, etc.). Ce contexte reflète une violence post-séparation, souvent minimisée, mais dont les conséquences sont durables.
- *Le mariage ou le PACS* : **14 %** des victimes relient l'union aux violences. Elles déclarent des violences économiques (**15 %**), physiques (**14 %**), administratives (**17 %**). Le statut conjugal officiel n'offre aucune protection, au contraire il est utilisé par les auteurs pour justifier ou renforcer les rapports de domination, de violences.
- *La grossesse, la naissance ou l'adoption* : **12 %** déclarent des violences économiques, **10 %** des violences physiques et verbales, **9 %** des violences sexuelles et psychologiques. Ces événements constituent des périodes de vulnérabilité accrue où l'auteur peut intensifier le contrôle, notamment économique ou sexuel.

¹⁹ Soit n = 8 491

La situation liée aux circonstances professionnels ou à la santé de la victime

18 % ont donné d'autres précisions concernant le contexte des violences, parmi elle :

- Près de **10 %** ont indiqué que la situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail, etc.) a joué un rôle dans l'apparition ou l'aggravation des violences ;
- **65 %** ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques) qui ont entraîné ou aggravé les violences.

La situation liée au comportement de l'auteur des violences

67 %²⁰ des victimes précisent les comportements de l'auteur :

- **89 %** l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex ;
- **48 %** la jalousie du partenaire ;
- **20 %** l'addiction à l'alcool ou aux drogues.

Conséquences des violences sur les victimes déclarées en 2024

Sur la santé

82 % des victimes ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé. En moyenne, plus de deux problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

- Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
 - **94 %** déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress ;
 - **85 %** disent ressentir une perte d'estime de soi, de la dépression, de la lassitude et de la fatigue ;
 - Près de **10 %** révèlent avoir des pensées suicidaires et tentatives de suicide .
- Pour **15 %** des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées
- **3 %** des victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

Répercussions sociales et professionnelles

70 %²¹ des victimes ont dénoncé des conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales. Ce sont principalement :

- **84 %** de sentiments de honte et de culpabilité ;
- **81 %** déclarent l'isolement des victimes par l'agresseur ;
- **18 %** parlent d'une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, une dépendance financière et d'une mise sous tutelle ;
- **19 %** des victimes dénoncent une instabilité résidentielle.

²⁰ Soit n = 11 765 FVC.

²¹ Soit n = 12 083 FVC.

²² Soit n = 2 231 FVC.

PARENTALITÉ ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS

Situation familiale des femmes victimes de violences conjugales

En 2024, **75 %**²³ des femmes victimes de violences conjugales ont au moins un enfant :

- **79 %** des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple ;
- Dans **76 %** de ces situations d'écoute les femmes victimes déclarent avoir 1 ou 2²⁴ enfants (dans **24 %** elles ont 3 enfants et plus).

La grossesse, la naissance ou l'adoption sont les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d'aggravation »). Le fait d'avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au 3919.

En 2024, selon les 11 152 fiches répertoriant le nombre d'enfant par femme, plus de 21 880 enfants sont concernés par les violences conjugales.



© Camille Gharbi

Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

²³ 11 152 sur 14 830 FVC renseignées pour cet item.

²⁴ 1.3 enfants par femmes en moyenne.

Lieux de résidence des enfants victimes des violences conjugales

Les enfants sont également victimes des violences conjugales. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants victimes revêt une importance considérable.

Figure 17 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 9 912)

Lieu de résidence des enfants	N	%
Domicile conjugal	5 272	53
Au domicile propre	2 054	21
Chez la victime	1 723	17
Résidence alternée	961	10
Chez l'auteur	435	4
Chez un tiers/en internat	398	4
En famille d'accueil/foyer	313	3
TOTAL	9 912	

Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 89%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 9 912 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, **53 %** des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal :

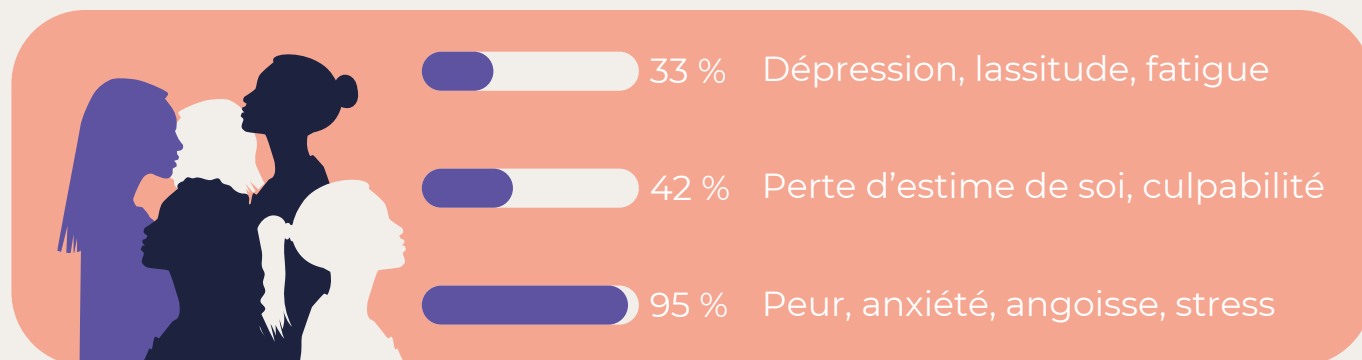
- En 2024, **3 %** des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer. Au minimum, 313 enfants sont concerné-es par ces mesures ;
- Malgré les violences conjugales, dans **14 %** des situations, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée ;
- Dans **11 %** de ces situations de violences conjugales, les enfants sont séparés de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directes des violences conjugales.

En 2024, **68 %** des appelantes qui ont déclaré avoir au moins 1 enfant ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. La Fédération nationale Solidarité Femmes considère que **100 %** des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitances directes. Parmi celles-ci :

- **98 %** des victimes ont déclaré que leurs enfants sont victimes de violences indirectes (exposition aux violences) et **49 %** qu'ils sont victimes de violences directes et de maltraitances ;
- **6 %** des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur rencontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

Conséquences des violences conjugales sur le enfants

Les violences conjugales ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. **22 %** des victimes ont dénoncé les conséquences des violences sur la santé globale de leur(s) enfant(s). Parmi lesquelles :



Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, **9 %** des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants. Les comportements les plus fréquemment cités sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces comportements sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes.

La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.



© Camille Gharbi

Photographie tirée de l'exposition "Demain s'écrit aujourd'hui" de la Fédération nationale Solidarité Femmes

RESSOURCES ET SOUTIEN

Situation socio-économique des victimes et des auteurs

Situation professionnelle

Les données présentées ci-dessous permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Si seulement 10 349 fiches renseignent l'activité de la victime et 8 039 celle de l'auteur des violences, cette année permet de confirmer la tendance observée les années précédentes.

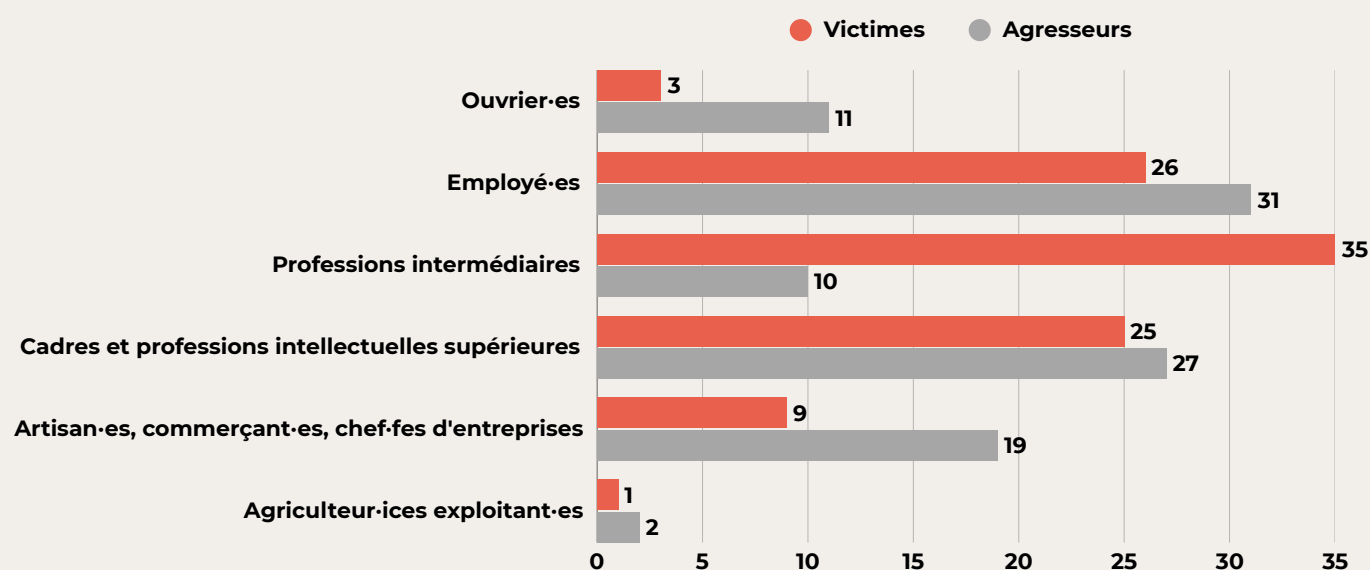
- **58 %** des victimes seulement ont un emploi pour **72 %** des auteurs de violences (cet écart est presque quatre fois plus important au 3919 que dans la population générale).
- **17 %** des victimes et **10 %** des auteurs sont sans emploi.

L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données montrent que les femmes victimes de violences conjugales sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle ce qui menace leur indépendance économique :

- **2 %** des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental ;
- Près de **5 %** ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente **2 %** pour les auteurs ;
- **8 %** des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à **2 %** pour les auteurs de violences conjugales.

Figure 18 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 1 216, n (agresseurs) = 1 060. Taux de réponse : 7% et 6% (hors « retraité » et « autre »).

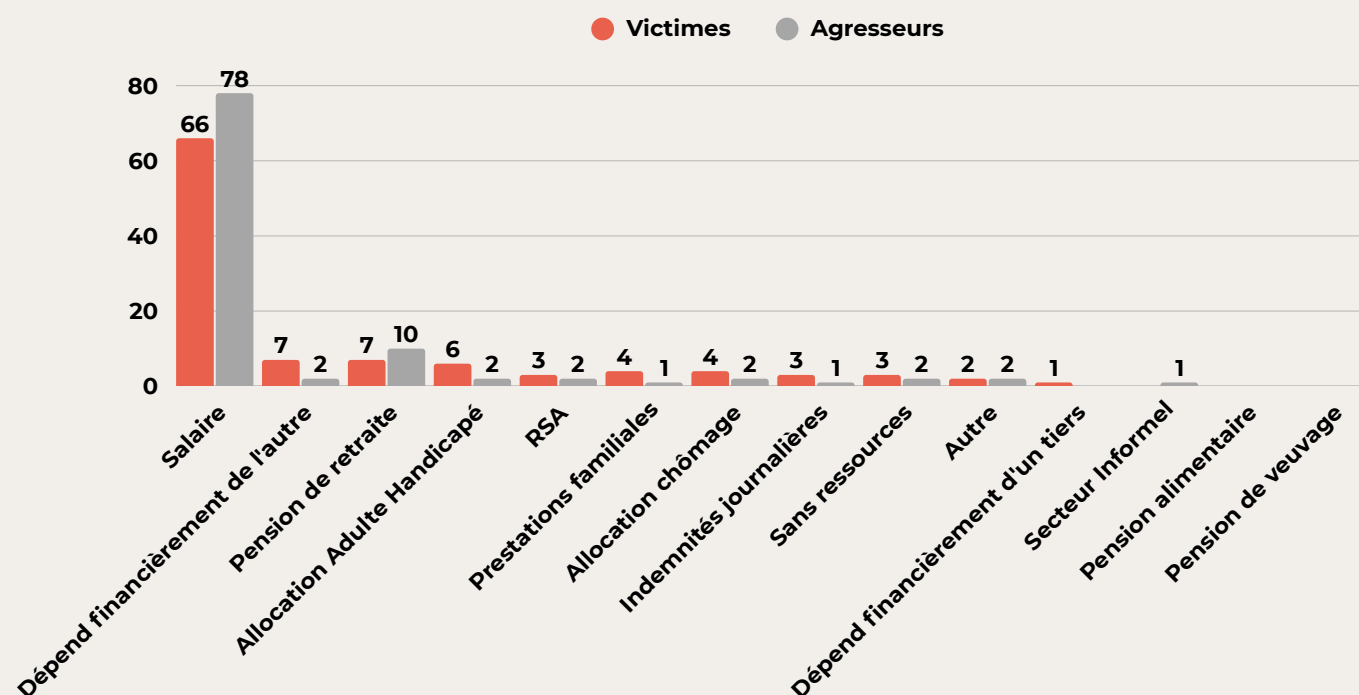
Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe socioprofessionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes, il apparaît :

- Pour les employé-es : **26 %** des victimes et **31 %** des auteurs. A noter que sur 119 situations où les auteurs sont des policiers et militaires ;
- Une surreprésentation des auteurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise par rapport aux victimes (**19 %** des auteurs et **9 %** des victimes) ;
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent **25 %** des victimes et **27 %** des auteurs ;
- Les professions intermédiaires représentent **35 %** pour les victimes et **10 %** pour les auteurs . Selon les données Insee il s'agit d'une catégorie fortement féminisée. Ces emplois regroupent des secteurs souvent moins bien rémunérés (comme le social, la santé, ou l'éducation, l'administratif).

Les données démontrent que les hommes occupent majoritairement des positions dans des catégories socioprofessionnelles valorisées (cadre supérieurs, dirigeants). Ceci leur confère un capital économique plus élevé et des ressources plus importantes contrairement aux victimes qui de fait sont plus exposées à une dépendance économique.

Ressources

Figure 19 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n(victimes) = 9161 taux de réponse : 53% et n (agresseurs) = 7 471. Taux de réponse : 43%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales. Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles, il est à noter que dans **7 %** des situations les victimes dépendent financièrement du partenaire violent. A l'inverse, **2 %** des victimes déclarent que leur agresseur dépend financièrement d'elles.

Démarches entamées par les femmes victimes

Entre 2017 et 2024, les démarches déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au 3919 révèlent des dynamiques contrastées.

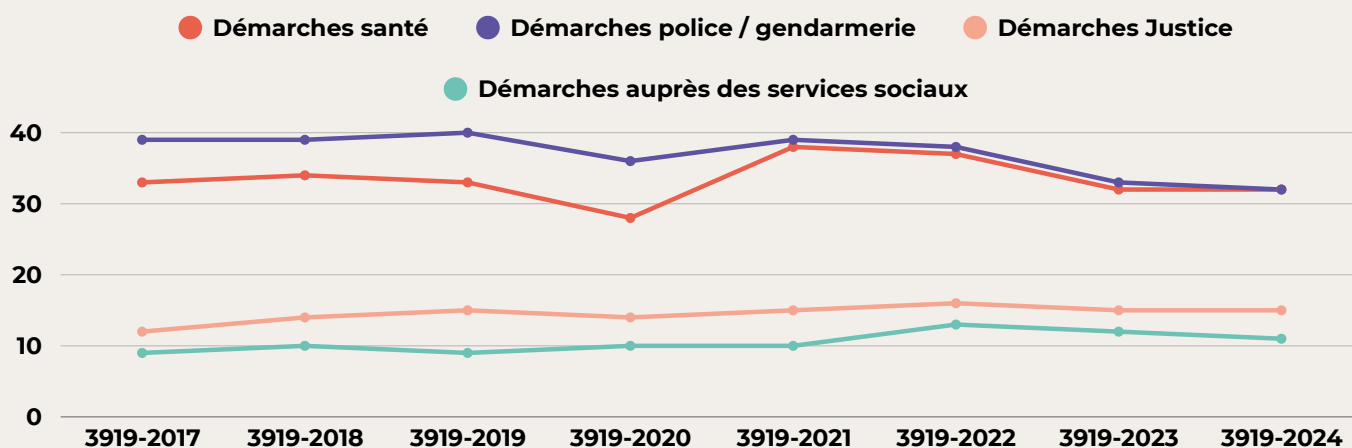
Les services de police/gendarmerie et les services de santé demeurent les deux premiers services sollicités, malgré une légère baisse depuis 2022. Les démarches auprès des services de justice et sociaux, longtemps faiblement déclarés, connaissent une progression lente mais continue.

Le recours aux différents services apparaît relativement stable entre 2023 et 2024, l'analyse détaillée met en évidence une hausse significative du nombre de femmes ayant effectivement engagé des démarches, en particulier auprès des services de justice et des services sociaux.

Cette évolution peut s'expliquer à la fois par une mobilisation croissante des victimes, mais aussi par une amélioration des outils de recueil de données et notamment par l'ajout de nouveaux indicateurs. L'objectif étant de mieux documenter les parcours des femmes victimes de violences conjugales.

Au 3919, 56 % des victimes ont déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2023.

Figure 20 – Évolution 2017-2024 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



Source : FNSF 3919-2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2024= 17 257 (victime). N-2023= 16 070 (victime) ; N-2022= 16 398 (victime) ; N-2021= 17 019 (victime) ; N-2020= 15 048 (victimes) ; N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes)).

Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

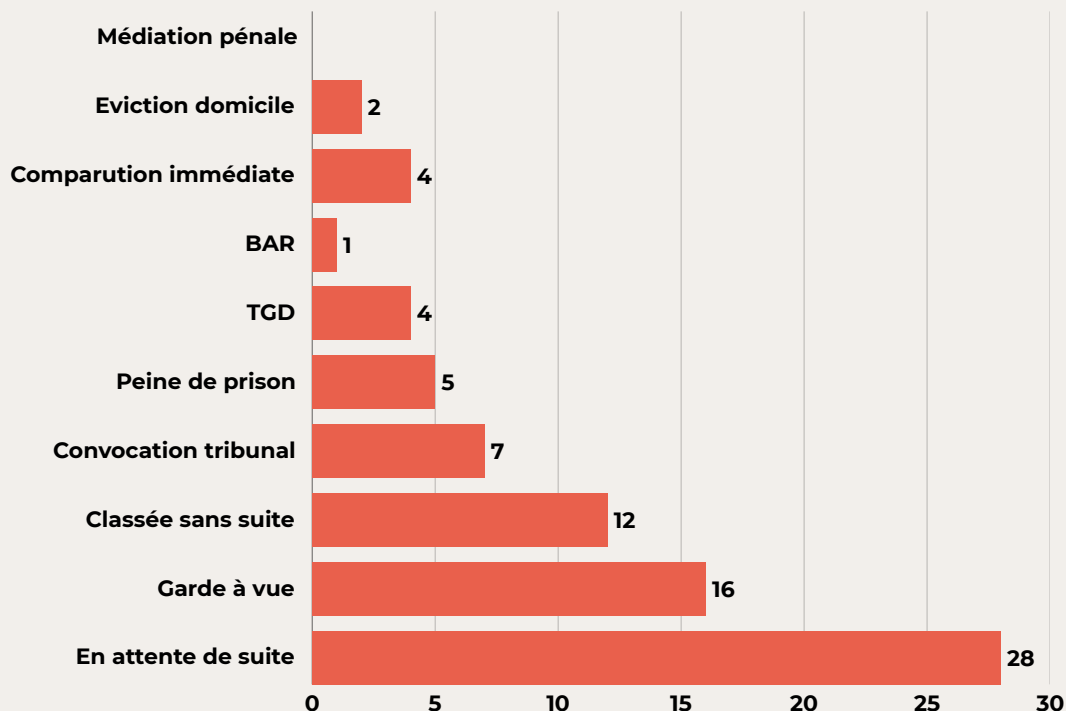
Services de police et de gendarmerie

32 % des victimes ont effectué au moins une démarche auprès des services de police et de gendarmerie :

- **66 %** des victimes ont porté plainte ;
- **13 %** ont déposé une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire ;
- **24 %** des victimes ont bénéficié d'une intervention des forces de l'ordre à leur domicile ;
- **23 %** des victimes ont effectué un signalement téléphonique ;
- **44** victimes ont déclaré avoir utilisé la plateforme de tchat en ligne de la police « arretonslesviolences.gouv.fr » ;
- **4 %** des victimes ont fait face à un refus des forces de l'ordre d'enregistrer la plainte. Lorsque l'information est disponible, il est observé que dans **44 %** des situations l'absence de violences physiques et/ou d'éléments de preuve (certificat médical, ITT, etc.) sont invoqués par les forces de l'ordre pour justifier le refus.

Suites apportées aux plaintes

Figure 21 – Synthèse des suites aux plaintes pour violences conjugales - 2024



Source : FNSF 3919 - 2024.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Graphique représentant les pourcentages des différentes suites déclarées suite à un dépôt de plainte pour violences conjugales en 2024 (N = 4 366 faits déclarés, plusieurs réponses possibles par victime).

- Parmi les 4 366 suites déclarées, **28 %** des plaintes restent en attente de traitement, tandis que **12 %** sont classées sans suite.
- Les procédures judiciaires engagées concernent principalement des gardes à vue (**16 %**) et des convocations au tribunal (**7 %**).
- Dans **9 %** des cas, une peine a été prononcée (sursis ou incarcération).
- Les dispositifs de protection comme le Téléphone Grave Danger (TGD) ou le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) demeurent minoritaires (**1 %** chacun).

Services de santé

Le recours aux services de santé reste stable (**32 %**), mais le nombre de victimes concernées progresse légèrement.

- **32 %** femmes ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit +8/2023) :
- **48 %** des victimes ont consulté un-e médecin généraliste et **49 %** ont sollicité un-e psychiatre et/ou psychologue. Ces deux recours soulignent l'importance d'un premier repérage, d'écoute et d'orientation par ces professionnel·les.
- **21 %** ont indiqué avoir connu une suite aux démarches effectuées auprès d'un service de santé :
- Pour **93 %** de ces victimes un certificat médical ;
- Pour **40 %**, obtention d'une ITT.

Services de justice

15 % des victimes²⁵ ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice :

- Dans **73 %** des situations les victimes ont fait appel à un avocat ;
- **32 %** d'entre elles ont engagé une procédure de séparation officielle.



Recours spécifiques de protection

- Dans **9 %** des situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection ;
- **31 %** des femmes victimes concernées par ces démarches ont précisé la mise en place d'une procédure JAF pour les enfants.

A noter qu'en complément des démarches judiciaires « classiques », certaines femmes victimes de violences conjugales font l'objet de mesures spécifiques de protection (Téléphone Grave Danger (TGD), le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)). Bien que peu fréquents en volume, ces dispositifs illustrent une montée en puissance des outils technologiques de prévention et la reconnaissance judiciaire du danger grave ou imminent.

Services sociaux

11 % des victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux violences :

- **61 %** des femmes ont été accompagnées par un-e assistant-e social-e — ce qui en fait de loin l'intervenant-e la ou le plus sollicité-e ;
- **15 %** ont déposé une demande de logement social, traduisant un besoin fréquent de relogement dans ce contexte.
- Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans près de **26 %** des situations :
- **18 %** indiquent un signalement violences conjugales réalisé par le service social ;
- Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour **8 %** des victimes de violences conjugales via le 3919

Nous observons pour les enfants :

- Dans **50 %** des situations les victimes ont déclaré que les démarches ont abouti à l'ouverture d'une procédure ASE/AEMO (aide sociale à l'enfance ou action éducative) ;
- **20 %** mentionnent le placement de l'enfant et donc l'intervention des services de protection.

²⁵ n= 2 600

Soutien reçu par les femmes victimes

Types de soutien

Figure 22 – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (10 544)

Type de soutien	N	%
Famille	4 374	41
Aucun	2 932	28
Ami·e, proche	2 710	26
Professionnel·e santé	1 187	11
Professionnel·e santé	708	7
Professionnel·e santé	608	6
Autre	326	3
Collègue, employeur	345	3
Nouveau·elle partenaire	119	1

Source : FNSF 3919-2024.
Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 61%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la possibilité pour les victimes de pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels.

En 2024, 10 544 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute:

- La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (**41 %**) suivi des amis et proches (**26 %**) ;
- **20 %** des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel·les (principalement les professionnel·les de la santé) ;
- Cependant, **28 %** des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.



Annexes

Figure 1 - Distribution des fiches FVHA (Femme-Victime / Homme-Auteur) par départements entre 2017 et 2023

Départements	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - Ain	77	107	141	164	169	151	142	186
02 - Aisne	90	92	129	142	155	128	137	148
03 - Allier	56	51	74	82	82	68	81	75
04 - Alpes de Haute Provence	38	32	49	54	41	42	52	59
05 - Hautes Alpes	16	21	22	45	41	51	91	51
06 - Alpes Maritimes	236	261	315	497	487	399	420	441
07 - Ardèche	65	82	76	91	114	82	113	100
08 - Ardennes	42	30	71	69	70	51	50	57
09 - Ariège	30	18	30	38	50	37	48	42
10 - Aube	57	67	59	75	100	112	74	147
11 - Aude	81	75	109	117	140	103	109	142
12 - Aveyron	30	27	36	43	57	51	59	50
13 - Bouches du Rhône	455	504	633	740	860	795	728	907
14 - Calvados	97	106	127	180	194	182	185	179
15 - Cantal	9	22	17	22	32	21	19	13
16 - Charente	35	51	57	80	78	84	78	99
17 - Charente Maritime	96	89	122	182	164	183	202	201
18 - Cher	43	53	63	89	76	88	91	93
19 - Corrèze	31	30	31	44	59	49	43	39
20 - Corse	27	40	40	57	57	68	44	59
21 - Côte d'Or	86	98	99	142	179	172	139	171
22 - Côtes d'Armor	105	136	134	150	166	168	199	213
23 - Creuse	12	17	19	22	24	32	27	37
24 - Dordogne	71	71	117	103	101	98	121	132
25 - Doubs	108	122	122	163	170	158	200	192
26 - Drôme	84	106	107	143	156	147	162	160
27 - Eure	90	95	122	125	135	127	117	128
28 - Eure et Loire	80	73	104	111	100	121	115	94
29 - Finistère	162	153	192	260	287	256	293	307
30 - Gard	123	183	167	221	144	218	211	221
31 - Haute Garonne	271	327	347	488	578	508	530	597
32 - Gers	19	40	39	45	42	51	51	57
33 - Gironde	260	403	445	580	563	470	545	579
34 - Hérault	268	313	369	524	535	504	489	528
35 - Ille et Vilaine	158	231	257	344	321	299	396	360
36 - Indre	19	44	54	60	90	51	71	56
37 - Indre et Loire	110	123	132	177	150	170	177	189
38 - Isère	250	248	322	380	383	339	348	434
39 - Jura	41	36	41	58	57	72	39	59

40 - Landes	60	64	78	101	110	102	135	122
41 - Loir et Cher	40	60	57	84	56	59	67	84
42 - Loire	94	116	130	169	204	163	176	218
43 - Haute Loire	17	32	35	32	52	42	43	48
44 - Loire Atlantique	307	390	474	448	458	446	481	486
45 - Loiret	152	155	178	248	237	199	183	257
46 - Lot	27	36	30	47	49	31	38	51
47 - Lot et Garonne	44	43	66	72	85	105	76	69
48 - Lozère	6	10	15	7	16	15	12	22
49 - Maine et Loire	101	160	159	199	189	272	244	273
50 - Manche	40	53	73	109	116	94	87	99
51 - Marne	76	109	120	152	129	121	114	136
52 - Haute Marne	27	26	20	33	37	27	28	30
53 - Mayenne	33	46	53	49	50	43	62	61
54 - Meurthe et Moselle	112	116	138	185	192	198	209	215
55 - Meuse	28	20	23	25	35	39	26	29
56 - Morbihan	117	129	140	240	242	261	231	280
57 - Moselle	174	198	250	305	315	286	330	371
58 - Nièvre	32	26	41	53	38	50	43	54
59 - Nord	506	606	701	880	941	858	899	989
60 - Oise	136	158	246	282	315	280	243	294
61 - Orne	50	61	39	47	57	40	66	60
62 - Pas de Calais	217	211	276	347	360	352	363	334
63 - Puy de Dôme	81	92	117	159	158	154	166	172
64 - Pyrénées Atlantiques	84	93	124	170	190	176	148	181
65 - Hautes Pyrénées	22	37	44	62	69	32	66	55
66 - Pyrénées Orientales	98	83	110	129	181	186	137	218
67 - Bas Rhin	170	211	267	312	283	303	376	390
68 - Haut Rhin	101	100	139	167	200	167	200	213
69 - Rhône	476	496	524	716	709	739	726	850
70 - Haute Saône	24	37	31	38	47	71	46	52
71 - Saône et Loire	60	67	95	134	110	133	163	193
72 - Sarthe	87	99	89	178	130	108	151	134
73 - Savoie	82	100	85	130	131	121	119	142
74 - Haute Savoie	189	211	251	311	344	316	336	369
75 - Paris	764	849	831	1132	1265	1091	1028	1078
76 - Seine Maritime	164	188	248	344	337	272	298	320
77 - Seine et Marne	395	415	461	643	557	510	541	590
78 - Yvelines	323	377	403	564	542	489	494	542
79 - Deux Sèvres	66	68	64	78	79	84	92	86
80 - Somme	74	101	130	136	172	138	151	167
81 - Tarn	44	57	75	97	126	75	94	84
82 - Tarn et Garonne	31	36	52	53	66	52	79	84

83 - Var	197	268	270	314	339	331	347	409
84 - Vaucluse	118	143	143	153	171	172	188	233
85 - Vendée	69	104	117	131	145	159	158	176
86 - Vienne	55	77	80	112	118	90	112	119
87 - Haute Vienne	38	64	60	84	87	91	94	107
88 - Vosges	63	73	78	63	79	59	78	91
89 - Yonne	52	53	73	54	84	96	95	109
90 - Territoire de Belfort	17	23	40	29	32	34	38	49
91 - Essonne	347	356	416	508	504	483	484	589
92 - Hauts de Seine	384	369	460	652	726	611	594	675
93 - Seine Saint Denis	538	529	608	790	805	679	670	681
94 - Val de Marne	429	479	560	693	680	619	602	650
95 - Val d'Oise	319	346	398	488	542	475	513	534
971 - Guadeloupe	24	38	53	52	114	95	103	93
972 - Martinique	27	22	29	41	48	54	59	62
973 - Guyane	13	9	11	25	30	34	32	33
974 - Réunion	115	130	140	172	228	210	274	237
976 - Mayotte	2	4	2	11	12	11	17	10
988 - Nouvelle Calédonie	1	1	2	1	1	5	1	4
Total	12 467	14 207	16 412	20 948	22 031	20 314	21 022	22 954

Source : FNSF 3919 France 2024.

Champ : tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint- Pierre-et-Miquelon. Rappel N 2024= 22 954

Figure 2 - Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2019 et 2024

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Victimes par régions (ancien découpage)	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	292	2.4	345	2.4	364	2.3	334	2.3	414	2.8	434	3
Aquitaine	622	5.1	705	4.9	716	4.6	674	4.5	703	4.7	772	5
Auvergne	176	1.4	210	1.5	217	1.4	192	1.3	219	1.5	189	1
Bourgogne	231	1.9	244	1.7	282	1.8	327	2.2	311	2.1	369	2
Bretagne	536	4.4	692	4.8	749	4.8	327	2.2	802	5.3	860	5
Centre	411	3.3	537	3.7	501	3.2	694	4.7	487	3.2	509	3
Champagne-Ardenne	204	1.7	214	1.5	234	1.5	510	3.4	185	1.2	272	2
Corse	76	0.2	42	0.3	37	0.2	224	1.5	27	0.2	44	0
Franche-Comté	176	1.4	208	1.4	214	1.4	48	0.3	241	1.6	252	2
Ile-de-France	3174	25.8	3869	26.8	4172	26.6	3770	25.4	3588	23.9	3896	24
Languedoc-Roussillon	563	4.6	688	4.8	755	4.8	734	4.9	684	4.6	762	5
Limousin	82	0.7	101	0.7	119	0.8	133	0.9	100	0.7	110	1
Lorraine	377	3.1	419	2.9	427	2.7	420	2.8	441	2.9	539	3
Midi-Pyrénées	479	3.9	583	4	736	4.7	591	4.0	691	4.6	664	4
Nord-Pas-de-Calais	740	6	786	5.4	889	5.7	856	5.8	922	6.1	913	6
Basse-Normandie	173	1.4	225	1.6	246	1.6	217	1.5	229	1.5	225	1
Haute-Normandie	280	2.3	317	2.2	353	2.2	286	1.9	293	2.0	315	2
Pays de la Loire	667	5.4	689	4.8	654	4.2	762	5.1	801	5.3	801	5
Picardie	387	3.1	405	2.8	489	3.1	419	2.8	373	2.5	422	3
Poitou-Charentes	233	1.9	293	2	298	1.9	309	2.1	332	2.2	354	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1067	8.7	1252	8.7	1377	8.8	1310	8.8	1323	8.8	1492	9
Rhône-Alpes	1213	9.9	1407	9.7	1543	9.8	1469	9.9	1492	9.9	1719	11
Drom Tom	182	1.5	201	1.4	323	2.1	310	2.1	363	2.4	310	2
Total	12 291	100	14 432	100	15 695	100	14 838	100	15 021	100	16 213	100

Source : FNSF 3919 2024. Champ: Fiches « violences conjugales » (femmes victimes / hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ». Note : N-2024 = 17 257, taux de réponse 94%. N-2023 = 16 070, taux de réponse 93% ; N-2022 = 16 398, taux de réponse 90% ; N-2021 = 17 019, taux de réponse 92% ; N-2020 = 15 048, taux de réponse 96% ; N-2019 = 12 656, taux de réponse 97% ; N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%.

Nos associations

1

NORD

HAUTS-DE-FRANCE

HAVRE - SERVICE SOLVEIG

Nord (59) · Le Câteau-Cambrésis

SOLFA (SOLIDARITÉ FEMMES ACCUEIL)

Nord (59) et Pas-de-Calais (62) · Lille, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Hénin-Beaumont, La Bassée

VOIX DE NANAS

Nord (59) · Roubaix

2

RHÔNE-ALPES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

CULTIVONS LA CONFIANCE

Ardèche (07) · Saint-Sauveur-de-Montagut

LES CHOUETTES

Drôme (26) · Die

ISSUE DE SECOURS - LE RIALTO

Isère (38) · Grenoble

PLURI-ELLES

Isère (38) · Grenoble

SOS VIOLENCES CONJUGALES 42

Loire (42) · Saint-Etienne

FEMMES CONTRE LES INTÉGRISMES

Rhône (69) · Lyon

FILATIONS Rhône (69) · Lyon AU TAMBOUR !

Rhône (69) · Lyon

VIFFIL SOS FEMMES

Rhône (69) · Villeurbanne

SOLIDARITÉ FEMMES BEAUJOLAIS

Rhône (69) · Lamure-sur-Azergues

SAVOIE DE FEMME

Savoie (73) · Chambéry

ESPACE FEMMES GENEVIÈVE D.

Haute-Savoie (74) · La Roche-sur-Foron

3

DROM

GUADELOUPE

SOLIDARITÉ FEMMES GUADELOUPE

Basse-Terre (971) · Saint-Claude

MARTINIQUE

ALEPPA

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

CULTURE ÉGALITÉ

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE

Fort-de-France (972) · Fort-de-France

4

SUD-EST

PROVENCE-ALPES

CÔTE D'AZUR

SOLIDARITÉ FEMMES 13

Bouches-du-Rhône (13) · Marseille, Aix-en-Provence, Istres
EN CHEMIN
Var (83) · Hyères
RHÉSO
Vaucluse (84) · Carpentras

RHÔNE-ALPES

FOYERS DE L'OISEAU BLEU

CHRS L'EAU VIVE

Ardèche (07) · Payzac

OCCITANIE

LA CLÈDE

Gard (30) · Alès

VIA FEMINA FAMA

Gard (30) · Nîmes

CCAS ELISABETH

BOUISSONNADE

Hérault (34) · Montpellier

CORSE

FALEP 2A

Corse (2A) · Ajaccio

5

SUD-OUEST

NOUVELLE-AQUITAINE

ASSOCIATION LE ROC

CHRS SOLIDARELLES

Corrèze (19) · Brive-la-Gaillarde

SOS VIOLENCES CONJUGALES 19

Corrèze (19) · Brive-la-Gaillarde

ACV2F

Gironde (33) · Saint-Vivien-de-Médoc

APAFED

Gironde (33) · Cenon

CACIS - MAISON D'ELLA

Gironde (33) · Bordeaux

LA MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX

Gironde (33) · Bordeaux

LA MAISON DE SIMONE

Gironde (33) · Pessac

SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN

Gironde (33) · Audenge

SOS ACCUEIL FEMMES

Lot-et-Garonne (47) · Marmande

MAISON DES FEMMES

Lot-et-Garonne (47) · Villeneuve-sur-Lot

DU CÔTÉ DES FEMMES

Pyrénées-Atlantiques (64) · Pau

6

EST

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SOLIDARITÉ FEMMES 21

Côte d'Or (21) · Dijon

SOLIDARITÉ FEMMES 25

Doubs (25) · Besançon

LES PEP 71 - CHRS L'ÉCLUSE

Saône-et-Loire (71) · Chalon-sur-Saône

SOLIDARITÉ FEMMES BELFORT

Belfort (90) · Belfort

GRAND EST

SOLIDARITÉ FEMMES AUBE

Aube (10) · Troyes

ARÉLIA

Meurthe-et-Moselle (54) · Nancy

AIEM

Moselle (57) · Metz

SOLIDARITÉ FEMMES 67

Bas-Rhin (67) · Strasbourg

SOLIDARITÉ FEMMES 68

Haut-Rhin (68) · Mulhouse

7

OUEST

BRETAGNE

ADALEA

Côtes-d'Armor (22) · Saint-Brieuc

ABRI CÔTIER URGENCES FEMMES

Finistère (29) · Concarneau

ABRI CÔTIER DU PAYS DE QUIMPERLÉ

Finistère (29) · Quimperlé

LE GOËLAND INCLUSION SOCIALE

Ille-et-Vilaine (35) · Saint-Malo

ASFAD

Ille et Vilaine (35) · Rennes

NORMANDIE

ACCUEIL SERVICE ÉVREUX

Eure (27) · Évreux

PAYS DE LA LOIRE

SOLIDARITÉ FEMMES LOIRE-ATLANTIQUE

Loire-Atlantique (44) · Nantes

SOLIDARITÉ FEMMES 49

Maine-et-Loire (49) · Angers

SOLIDARITÉ FEMMES 72

Sarthe (72) · Le Mans

SOS FEMMES VENDÉE

Vendée (85) · La Roche-sur-Yon

UNION RÉGIONALE

SOLIDARITÉ FEMMES PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)

8

ÎLE-DE-FRANCE

ELLE'S IMAGINE'NT

Paris (75) · Paris

EN AVANT TOUTE(S)

Paris (75) · Paris

HALTE AIDE AUX FEMMES BATTUES

Paris (75) · Paris

LIBRES TERRES DES FEMMES

Paris (75) · Paris

FIT UNE FEMME UN TOIT

Paris (75) et Bagnolet (93)

PAROLES DE FEMMES - LE RELAIS

Seine-et-Marne (77) et Essonne (91) ·

Vert-Saint-Denis, Massy, Montereau-Fault-Yonne

SOS FEMMES 77

Seine-et-Marne (77) · Meaux

LÉA SOLIDARITÉ FEMMES

Essonne (91) · Montgeron

FEMMES SOLIDARITÉ 91

Essonne (91) · Ris-Orangis

OPPELIA - CHRS LES BUISSONNETS

Essonne (91) · Bures-sur-Yvette

SOS FEMMES ALTERNATIVES CENTRE

FLORA TRISTAN

Hauts-de-Seine (92) · Châtillon

L'ESCALE SOLIDARITÉ FEMMES

Hauts-de-Seine (92) · Gennevilliers

SOS FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

Seine-Saint-Denis (93) · Bondy

TREMPIN 94 SOLIDARITÉ FEMMES

Val-de-Marne (94) · Charenton

UNION RÉGIONALE

SOLIDARITÉ FEMMES ÎLE-DE-FRANCE

Paris (75), Seine-et-Marne (77), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val d'Oise (95)

9

OCCITANIE

APIAF

Haute-Garonne (31) · Toulouse

DU CÔTÉ DES FEMMES

Haute-Garonne (31) · Muret

FEMMES DE PAPIER

Haute-Garonne (31) · Saint-Gaudens

OLYMPE DE GOUGES

Haute-Garonne (31) · Toulouse

PAUSE AUX FILAOS

Lot (46) · Luzech

MAISON DES FEMMES 81

Tarn (81) · Albi

PAROLES DE FEMMES 81

Tarn (81) · Gaillac

ESPACE ET VIE

Tarn-et-Garonne (82) · Moissac

L'ÉCHAPPÉE BELLE

Aveyron (12) · Pruines

Nos partenaires

Nos partenaires institutionnels



www.solidaritefemmes.org

contact@solidaritefemmes.org · 01 40 33 80 90



@solidaritefemmes



Solidarité Femmes



Fédération nationale Solidarité Femmes



@solidaritefemmesFNSF

© Fédération nationale Solidarité Femmes 2025